Cahier des assemblées générales ordinaires

de l'Entraide et solidarité protestantes et de l'Entraide et solidarité protestantes missionnaires

2 OCTOBRE 2021

uepal

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Couverture :

Chapelle de la Rencontre à Strasbourg
© UEPAL

Union des Églises protetantes d'Alsace et de Lorraine
Entraide et solidarité protestantes
1 bis quai Saint-Thomas BP 80022 67081 Strasbourg cedex
www.uepal.fr // service-financier@uepal.fr // 03 88 25 90 40

ASSEMBLEES GENERALES
DU 2 octobre 2021

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

Composition du Conseil d'Administration 4

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2020 5

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2021 10

Rapport Moral du Président 13

Réalisé 2020 et budget 2022 20

Comptes de résultat et bilan 2020 22

Commentaires 2020 à 2022 26

Election des membres du Conseil d'Administration 28

Données financières : Annexe au bilan 30

- Etat des subventions accordées en 2020

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES MISSIONNAIRES

Compte rendu de l'Assemble Générale Ordinaire du 3 octobre 2020 32

Réalisé 2020 et budget 2022 35

Evolution de la forme juridique de l'ESPM 38

Composition du conseil d'administration

	Monsieur le Président Christian ALBECKER Madame la Vice-Présidente Patricia ROHNER-HEGE Monsieur le Vice-Président Christian KRIEGER
Inspection ALSACE BOSSUE-MOSELLE :	Madame la Pasteure Nathalie NEHLIG Monsieur Norbert LAMY
Consistoire Réformé de BISCHWILLER :	Monsieur le pasteur René GERBER
Inspection de BOUXWILLER :	Madame la Pasteure Marianne UHRI Monsieur Claude SARRIC
Inspection de BRUMATH :	Monsieur le Pasteur Claude HORVILLER Monsieur Christophe STRIEGEL
Inspection de COLMAR :	Monsieur le Pasteur Jürgen GRAULING Monsieur Michel FINCK (démission au 1/1/2021)
Inspection de DORLISHEIM :	Monsieur le Pasteur Daniel BOESSENBACHER Madame Sylvie BILGER
Consistoire Réformé de METZ :	Monsieur Etienne WARNERY
Consistoire Réformé de MULHOUSE :	Monsieur le pasteur Francis MULLER
Consistoire Réformé de STRASBOURG :	Monsieur Renaud SCHOETTEL
Inspection de STRASBOURG :	Monsieur le Pasteur Claude MOURLAM Monsieur Jacques MERLE
Inspection de WISSEMBOURG :	Monsieur le Pasteur Bertrand CLAUSS Monsieur Gérard FRIOT
Membre ès qualités désigné par l'EPCAAL :	NN
Membre ès qualités désigné par l'EPRAL :	NN
COMM., INSTIT., ŒUVRES ET MOUVEM. :	Madame Cornélia KIEHL Monsieur Robert STECK

BUREAU

Président :	Monsieur Christian ALBECKER
1er Vice-Président :	Monsieur Renaud SCHOETTEL
2ème Vice-Président :	Monsieur Norbert LAMY
Secrétaire :	Monsieur Robert STECK
Secrétaire-Adjoint :	Monsieur Christophe STIEGEL
Trésorier :	Monsieur Renaud SCHOETTEL
Trésorier-Adjoint :	Vacant

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES (ESP)

du 3 octobre 2020
au complexe de salles communales
Chemin Noir
57565 NIDERVILLER

Présents

40 délégués des Consistoires sur 132 convocations
22 membres de l'Assemblée de l'Union sur 51 convocations
15 membres du Conseil d'Administration de l'ESP sur 23 convocations
4 Institutions, Œuvres et mouvements sur 19 convocations

Excusés

44 délégués des Consistoires
19 membres de l'Assemblée de l'Union
6 membres du Conseil d'Administration de l'ESP
10 Institutions, Œuvres et Mouvements

Absents

48 délégués des Consistoires
10 membres de l'Assemblée de l'Union
2 membres du Conseil d'Administration
5 Institutions, Œuvres et Mouvements
1 membre es Qualité sur 1 convocation

A 9h30, M. le Président Christian Albecker ouvre l'Assemblée Générale ordinaire de l'ESP.

Méditation

Mme la Pasteure Régine Lehner, conjuguant son ministère de Pasteure avec l'exercice d'une seconde vocation le métier de potière, nous propose une réflexion sur son métier d'art et une méditation « être à la fois poussière du sol ET souffle de Dieu » à partir de Genèse 2, verset 7 « Le Seigneur Dieu prit de la poussière du sol et en façonna un être humain. Puis il insuffle dans les narines le souffle de vie, et cet être humain devint vivant ».

M. le Président Christian Albecker propose 2 questeurs pour le comptage des votes :
Messieurs Michel Finck et Claude Horviller.
Cette proposition est validée par les membres de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale ordinaire

1. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Entraide et Solidarité Protestantes du 23 novembre 2019

Aucune remarque particulière n'étant soulevée, M. le Président Albecker propose de passer au vote pour l'adoption du compte rendu.

80 voix pour
1 abstention
Le compte-rendu de l'A.G. du 23 novembre 2019 est adopté.

2. <u>Rapport moral du Président - Exercice 2019</u>

M. le Président Christian Albecker présente son rapport moral pour l'ESP et l'ESPM (texte intégral en pages 14 à 16, plus annexes pages 17 à 21 du cahier de l'A.G.)

Réformer et alléger nos modes de fonctionnement ont été les maîtres-mots pour une simplification des circuits d'instructions et de décision qui actuellement donnent lieu à 4 niveaux (service financier, commission financière, Conseil d'Union et Conseil d'Administration de l'ESP).
La crise sanitaire a été évoquée car, selon les premières estimations et informations récoltées, l'année 2020 et vraisemblablement les suivantes impacteront durablement nos finances.
Trouver de nouvelles sources et de nouveaux modes de financement passera aussi par les dons en ligne.

Échange avec les délégué(e)s :
- Mme Isabelle Gerber, Inspectrice Ecclésiastique : les dons en ligne expérimentées dans son inspection donnent des résultats concluants ; pour marquer la solidarité interne, elle lance l'idée d'appel à dons, avant Noël, pour nos maisons d'Eglise.
- M. le Président Christian Albecker estime que c'est une très bonne idée qui reste à creuser.
- Mme Béatrice Hammann, EUL - Foyer Saint-Jean : approuve, en cette période difficile, l'idée de solidarité interne accrue et portée par le Conseil d'Administration ; le besoin de sortie de crise pour tous sera primordial.
- M. le Président Christian Albecker nous informe que les responsables de centres d'accueils ont se sont réunis pour envisager un travail en commun.
- M. Christian Meyer – Sélestat : l'évolution des comptes des paroisses ne fait pas apparaître la notion de don moyen ; le nombre de donateurs diminue et leur âge se situe entre 70 à 85 ans.
M. le Président Christian Albecker précise que les graphiques présentés ne rentrent effectivement pas dans le détail ; il est vrai que les donateurs fidèles donnent plus mais que leur nombre est en diminution ; les graphiques des recettes ordinaires des paroisses (page 18) sont très parlants. Il subsiste aussi des différences très contrastées entre les paroisses. M. le Président rappelle aussi que les recettes exceptionnelles connaissent une baisse et cela doit nous interpeler aussi.
- M. Marc Seiwert lance l'idée de mettre en place un « accompagnement fonctionnel au service des paroisses » pour des aides personnelles avec des apports humains, tels salariés et/ou bénévoles. Un besoin pressant qui devrait voir le jour en 2021. Ce réseau commence à se monter au sein de l'ESP et de la commission financière. L'enquête patrimoniale peut être citée en exemple ; elle a mobilisé les membres du conseil d'administration qui ont contacté les paroisses.

<u>Le rapport moral n'appelant pas d'autres interpellations et adopté à l'unanimité des membres présents</u>.

3. <u>Rapport d'activité 2019 et comptes de l'exercice</u>

M. Renaud Schoettel, trésorier en exercice d'ESP, présente et commente les différents tableaux figurant pages 22 à 33 du cahier de l'A.G.

Quelques changements dans la présentation des comptes : les charges salariales ne figurent plus dans les services ; les participations et récupérations des frais divers (AESMS, accueil et FPEC) qui étaient en partie comptabilisées en charges négatives figurent dans les produits. L'historique et le budget 2019 n'ont pas été modifiés.

Produits :
Une très légère diminution des contributions globales des paroisses est constatée, mais dépassent de 1 % le budget 2019. Ce poste représente 73 % des produits.
Les produits divers, 8 % du total des recettes, sont en forte augmentation en raison des modifications dans la méthode de comptabilisation. Pour la même raison, une importante reprise des provisions pour charges et des provisions pour compte d'offrande sont en augmentation de 34,8 % par rapport au budget initial.
Le total des produits est en évolution de + 8,6 % par rapport au réalisé 2018.

Le réalisé des produits d'exploitations s'élève à 3 033 489 € pour un budget initial de 2 516 950 €.

Charges :
Le total des charges est en évolution de + 3,9 % par rapport au réalisé 2018.
Cette évolution est à nuancer en fonction des explications citées en préambule de ce point financier.

Le réalisé des charges est de 2 870 282 € pour un budget initial de 2 516 799 €.

Résultat 2019 :
Un excédent constaté par le maintien voire une progression des produits, et par la maîtrise des charges en particulier des postes qui représentent une part importante.

Le résultat se traduit par un excédent d'exploitation de 163 207 € ; en 2018, il était de 30 973 €.

M. Renaud Schoettel remercie l'ensemble des services pour la maîtrise des éléments financiers.
Enfin, il nous fait part que pour l'exercice 2020 en cours, les contributions à la CES ont été recalculées à la baisse, ce en raison de la situation sanitaire, de la fermeture des églises ayant conduit à la diffusion des cultes en visioconférence et l'arrêt de toutes les activités paroissiales, y compris les fêtes. Les recettes globales 2020 seront en diminution ; le résultat sera déficitaire car les charges fixes, incompressibles, ne peuvent pas être réduites dans les mêmes proportions, sachant aussi que les engagements internationaux, nationaux et régionaux ont tous été maintenus tels qu'annoncés initialement à nos partenaires.

4. Rapport des Commissaires-Vérificateurs

M. Joël Kremer, commissaire aux comptes au Cabinet Kremer et associés, lit son rapport confirmant la bonne tenue des comptes.

Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

5. Décharge au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale vote la décharge au Conseil d'Administration et donne quitus au trésorier à l'unanimité.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019

M. Renaud Schoettel propose l'affectation du résultat de l'exercice 2019, soit le montant de 163.206,61 € en report à nouveau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. <u>Présentation et approbation du budget 2021 d'Entraide et Solidarité Protestantes</u>

Mme Lysiane Collon-Bender, Directrice des services, présente le budget 2021 (pages 22 et 23 du cahier).
Le budget 2021 a été établi en tenant compte du prolongement de l'effet de la pandémie et plus spécialement de la part d'incertitude dans laquelle les paroisses aborderont 2021 et déjà constaté en 2020 avec l'annulation administrative de pratiquement toutes les manifestations, y compris les cultes, sans oublier la part des intérêts financiers toujours estimés à leur plus bas niveau depuis des années.

<u>Produits</u> :
Le budget 2021 est estimé en diminution de - 26,8 % du réalisé 2019, mais néanmoins supérieur de + 7,7 % de l'estimation 2020.

<u>Charges</u> :
Les contributions de solidarité nationales et internationales sont maintenues pour satisfaire aux engagements pris auprès des différentes instances bénéficiaires. Le Conseil d'Administration d'ESP et le Conseil d'Union ont proposés que toutes les charges de fonctionnement et d'exploitation qui pourraient être réduites en interne soient diminuées de 10 % par rapport au budget initial.
Les principaux postes impactés par rapport à 2019 sont : solidarité interne - 8,2 %, charges immobilières - 50,4 %, frais de présidence et secrétariat - 40,9 %, services - 15 %, logistique - 15 %, projets - 12,7 %.
Sachant que les charges incompressibles à court terme, principalement engagements aux solidarités nationales et internationales et les salaires, représentent globalement 2/3 des charges, les restrictions précitées baissent de 0,8 %.

<u>Résultat</u> :
Tel qu'il est proposé, le budget présente un résultat **NEGATIF de 238 350 €**, ce qui nécessitera de puiser dans les réserves propres.

Mme Lysiane Collon-Bender rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif appelé à évoluer en fonction des informations financières recueillies tout au long de l'année 2021 auprès des différents interlocuteurs.

<u>Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents</u>.

Des diverses interventions, il faut retenir :
- Une demande d'éclaircissement dans la présentation analytique des comptes
- La fréquence des reversements des dons en ligne reçus qui devraient se faire plus régulièrement en cours d'année ; s'agissant d'une procédure purement administrative, engagement est pris pour des reversements plus réguliers sachant néanmoins que les bénéficiaires des dons sont prévenus immédiatement lors de la réception du paiement et, en cas de dons importants, les paroisses peuvent demander un reversement dès qu'elles en ont connaissance.
- Des paroisses constatent une augmentation de l'usage des « eurocultes », un outil précieux à développer. Une autre possibilité, l'utilisation de corbeilles connectées avec utilisation de cartes bancaires : une étude est en cours y compris pour la prise en charge des frais induits, comme ceux des dons en ligne.
- Demande d'explication de l'augmentation du compte produits financiers budgété à 70.000 €. Il s'agit des plus-values réalisées lors de la vente du portefeuille titres qui viendront à échéance pour une diversification des réserves. Il s'agit d'orientations stratégiques pour la conservation du patrimoine, sans prendre de risques.

- Plusieurs participants remercient pour le recalcul à la baisse de la CES en 2020 qui tient compte des diminutions des recettes des paroisses. Un important travail a été réalisé en un temps record par le service financier mandaté à produire des CES revues à la baisse pour l'ensemble des paroisses. La baisse des engagements se répercutera forcément sur les années à venir car les recettes 2020 sont en forte baisse, de même que celles de 2021 et des années suivantes.
- Il est aussi constaté des diminutions de charges, mais nettement moindre que celles des recettes.

8. Election des Membres du Conseil d'Administration proposés par les Assemblées d'Inspection et ratification de l'adhésion d'un nouveau CIOM membre

Selon les propositions présentées à l'A.G. (cahier page 13) :

8.1 Membres au Conseil d'Administration

INSPECTION ALSACE BOSSUE – MOSELLE
Monsieur le Pasteur Georges HUFFSCHMITT (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée d'Inspection propose son remplacement par Madame la Pasteure Nathalie NEHLIG (secteur Butten, Dehlingen, Domfessel).

INSPECTION DE COLMAR
Monsieur le Pasteur Jürgen GRAULING (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée d'Inspection propose la prolongation du mandat dans l'attente de sa prochaine réunion qui aura à désigner son remplaçant.

INSPECTION DE DORLISHEIM
Monsieur le Pasteur Daniel BOESSENBACHER (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée d'Inspection propose la reconduction de son mandat.

Madame Suzanne WALTER (Mandat arrivant à échéance)
L'assemblée d'Inspection propose son remplacement par Madame Sylvie BILGER.

Afin de valider ces différentes propositions, M. le Président Christian Albecker propose un vote global. Toutes les personnes proposées sont élues à l'unanimité.

8.2 Ratification de l'adhésion d'un nouveau membre CIOM

CENTRE DE VACANCES « LES SOURCES » à Stosswihr

L'adhésion de cette association est confirmée à l'unanimité des membres présents.

9. Divers

Dans le cadre de la campagne internationale contre les violences faites aux femmes, madame la pasteure Ruth Wolff-Bonsirven, inspectrice ecclésiastique, se fait l'interprète des organisateurs en nous, que les femmes victimes de violences perdent 1 à 4 années de vie en bonne santé et qu'en France, 1 femme sur 10 est victime de violences intraconjugales.

L'ordre du jour étant épuisé,

M. le Président Christian Albecker clôt l'Assemblée Générale de l'ESP.

Le Président	**Le Secrétaire de séance**
Christian ALBECKER	Robert STECK

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTE (ESP)

du jeudi 15 AVRIL 2021 à 18h00
tenue en visioconférence sur Teams

Nombre de délégués statutaires : 220
Le quorum de présence requis 2/3, soit 146 délégués.

Sont présents ou représentés : 148 délégués (liste en annexe n° 1)
Le quorum nécessaire à la tenue de l'A.G.E. est atteint.

Monsieur le Président Christian Albecker ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire à 18h30 après la connexion de l'ensemble des participants qui sont informés que la réunion sera enregistrée.

1. <u>Accueil et introduction du Président</u>
Monsieur le Président Christian Albecker remercie les délégués présents à cette Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle les délégués ont été invités à y participer en date du 26 mars 2021.

2. <u>Méditation : M. le Pasteur Enno Strobel</u>
Luc chapitre 20, verset 20-26 « Rendez à César ce qui est à César »

Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire une énième méditation sur la Covid ! Je ne vais pas non plus aborder le sujet sensible de « l'Église & l'argent ».
Je vais vous parler d'argent et d'hypocrisie, plus exactement d'utilisation abusive de l'argent dans une démarche, dans un esprit hypocrite.

Jésus, vous le savez, n'a pas ménagé ses mots dans son affrontement avec l'élite politique et religieuse de Jérusalem. Ses adversaires tentent de le coincer par tous les moyens pour arriver à s'en débarrasser, d'abord en essayant de le désavouer intellectuellement et moralement devant le peuple, afin d'affaiblir le soutien public dont il jouit. Comme il sait y résister brillamment, la prochaine étape sera le démontage physique, l'incarcération et la mise à mort.

Nous sommes encore pleinement dans le temps pascal, notre mémoire est encore fraîche de ce où cette stratégie a mené.

« Argent et hypocrisie », je suis sûr que cela réveille chez chacune et chacun des souvenirs et expériences désagréables. Et vous voyez certainement à quel épisode je fais allusion : Luc chapitre 20, versets 19 à 26.

Les spécialistes des Écritures et les grands-prêtres cherchèrent à arrêter Jésus à ce moment même, car ils savaient qu'il avait dit cette parabole [parabole des vignerons meurtriers qui précède ce passage] à leur intention ; mais ils eurent peur du peuple. Ils se mirent alors à surveiller Jésus. À cet effet, ils lui envoyèrent des gens qui faisaient semblant d'être des personnes honorables. Ces gens devaient prendre Jésus au piège par une question, afin qu'on ait l'occasion de le livrer au pouvoir et à l'autorité du gouverneur.

Ils lui posèrent cette question : « Maître, nous savons que tu enseignes en toute vérité le chemin qui plaît à Dieu ; tu ne juges personne sur les apparences. Eh bien, dis-nous, est-il permis ou non de payer l'impôt à César ? »

Jésus se rendit compte de leur ruse et leur dit : « Montrez-moi une pièce d'argent. L'image et l'inscription sur cette pièce, de qui sont-elles ? » –
« De César », répondirent-ils.
Alors Jésus leur dit : « Eh bien, ce qui est à César, rendez-le à César, et rendez à Dieu ce qui est à Dieu. »
Ils furent incapables de le prendre en faute pour ce qu'il disait devant le peuple. Au contraire, sa réponse les remplit d'étonnement et ils gardèrent le silence.

Ils essayent le dilemme classique : Quoiqu'il réponde, il sera attaqué par l'un ou l'autre côté, soit par le peuple, qui, de toute façon n'aime pas payer les impôts - et encore moins à l'occupant haï ; soit par les pouvoirs publics pour délit de rébellion.
L'argent devient un vecteur politique et moral, la moralité étant abusée pour en faire une affaire religieuse, en plus.

Et c'est là la pointe de notre histoire :
Jésus révèle impitoyablement l'objectif violent et meurtrier de la démarche. Il contraint ses adversaires à démasquer eux-mêmes leur propre hypocrisie, en leur disant : *Ce n'est pas l'argent qui vous intéresse. Vous essayez d'être bon enfant vis-à-vis du peuple que vous instrumentalisez et vis-à-vis de l'occupant qui doit accomplir vos sales affaires.*

Ainsi, il démontre leur nudité morale, politique et religieuse devant le public dont ils aspirent le soutien.
Une communication désastreuse de la part de cette soi-disant élite.
C'est tout banal :
Qui voyez-vous sur cet argent objet de votre convoitise meurtrière ? En d'autres termes : *à qui appartient cet argent : à vous, à moi ?*
Vous me parlez à quel niveau !?
Alors, rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Lui, qu'ils ont tenté de convaincre de blasphème leur renvoie la balle en pleine figure : *C'est vous qui offensez Dieu, pas moi !*
Ils furent incapables de le prendre en faute pour ce qu'il disait devant le peuple. Au contraire, sa réponse les remplit d'étonnement et ils gardèrent le silence.

Le boumerang qui revient. Une humiliation publique sans pareil. Une stratégie vouée à l'échec. L'intelligence triomphe sur l'hypocrisie. Finalement, la vraie vie triomphe sur la vraie mort : politique, morale et religieuse.

Rassurez-vous, je ne vais pas banaliser ce topos en parlant de reçus fiscaux ou autres aspects juridiques délicats dans nos relations particulières entre Église et État. Soyons tout simplement honnêtes vis-à-vis de nous-mêmes et de nos objectifs. L'argent est profondément profane. Ce que nous en faisons en tant qu'Église ne l'est pas. Veillons à l'utiliser, à « l'instrumentaliser » à des fins constructives et littéralement évangéliques.

Amen.

3. <u>Eligibilité au régime du mécénat</u>
- Présentation : Le document de travail à l'éligibilité de l'ESP au régime du mécénat a été joint à la convocation du 26 mars 2021 et figure en annexe n° 2 du présent procès-verbal.

Le Président précise les enjeux en rappelant le contexte ayant amené à l'A.G.E. de ce soir.
Une analyse fine et des recommandations ont fait l'objet d'un travail réalisé par le cabinet EY (Ernst & Young et associés) qui a formulé des propositions pour rétablir la situation et permettre d'interroger l'administration fiscale en vue de l'obtention d'un rescrit fiscal autorisant l'ESP à établir des reçus fiscaux.
Invité, monsieur Simon Bader du cabinet EY, nous confirme son analyse et ses recommandations en s'appuyant sur la note-document de travail précitée devant amener à la modification de l'article 4 des statuts.
Le Président remercie monsieur Simon Bader pour son accompagnement et ses conseils tout au long du processus.

- Proposition de modification des statuts de l'ESP :

Il nous est proposé de reformuler l'article 4 des statuts de l'association, comme suit :

Rédaction actuelle	Proposition de nouvelle rédaction
L'Association a pour but de développer l'entraide et la vie financière au sein de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine ainsi que la solidarité vers l'extérieur, par un effort de toutes les paroisses, des consistoires, inspections, institutions, œuvres et mouvements. Elle gère les fonds et biens mis à sa disposition et donne à cet égard les directives nécessaires.	L'Association, sans but lucratif, a pour but de développer l'entraide et la solidarité au sein de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) ainsi que celle vers l'extérieur, par un effort de toutes les paroisses, des consistoires, inspections, institutions, œuvres et mouvements. Elle gère les fonds et biens mis à sa disposition par les paroisses, les consistoires, inspections, institutions, œuvres et mouvements et assure une solidarité entre elles en fonction de leurs besoins. Elle assure le bon fonctionnement des services de l'UEPAL et soutient ses actions à caractère philanthropique, social, familial, éducatif, culturel ou encore dans le domaine de la défense de l'environnement naturel, qui profitent à tous. Elle pourra également porter directement par elle-même des projets à caractère philanthropique, social, familial, éducatif, culturel ou encore dans le domaine de la défense de l'environnement naturel, qui profitent à tous. Elle permet ainsi et notamment le développement : • de l'enseignement religieux dans les écoles et de formations théologiques et spirituelles pour les adultes, • des aumôneries au sein des maisons de santé, des prisons, des établissements d'enseignement, et des établissements pour personnes en situation de handicap, • de projets culturels (lecture, musique, …), • de projets dédiés aux familles et aux jeunes (écoute, travail sur la parentalité…), • de projets de développement dans le cadre de la coopération avec des partenaires internationaux. Elle apporte un soutien aux pasteurs, notamment afin d'assurer leur formation initiale et continue.

La proposition de nouvelle rédaction n'appelant pas de commentaires de la part des délégués présents, il est procédé à la mise en place du système de vote électronique avec la plateforme Balotilo.
Il nous est rappelé que pour être entérinée, la nouvelle rédaction de l'article 4 des statuts doit recueillir la majorité des 2/3 des votants. La possibilité de vote est ouverte de 19h30 et fermée 20h30.

4. <u>Vote et résultats</u>

Nombre de votant : 148
Résultats : **OUI : 134** **NON : 3** **Ne se prononce pas : 11**

La modification de l'article 4 des statuts de l'ESP est adoptée par 134 « OUI », soit 90,54 % des suffrages exprimés.

Le Président remercie les délégués présents pour leur confiance et le vote majoritaire en faveur de la modification de l'article 4 des statuts qui permet ainsi la poursuite du processus devant aboutir à l'obtention du rescrit fiscal à solliciter.
Il clôture l'Assemblée générale extraordinaire à 20h30.

Le Président
Christian Albecker

Le secrétaire
Robert Steck

RAPPORT MORAL AG ESP et ESPM

2 octobre 2021 Colmar

Mesdames et messieurs, chers membres de l'Assemblée Générale de l'ESP et de l'ESPM,

Pour la seconde fois consécutive, nos AG de l'ESP et de l'ESPM se tiennent début octobre, ce qui est un progrès par rapport aux années précédentes où celles-ci se tenaient fin novembre. Mais nous n'avons pas encore atteint tout à fait notre objectif de réunir nos AG avant le 30 juin, c'est-à-dire pas trop loin de la clôture de l'exercice précédent dont les comptes sont à approuver. Nous avions l'an dernier pu tenir notre AG en présentiel à Niderviller, possibilité malheureusement de courte durée, qui avait été très appréciée. Cette année encore, nous avons la chance de pouvoir nous retrouver « en vrai », sachant que dans l'intervalle, nous avons connu du mieux (l'existence d'un vaccin) et du pire (la virulence du variant Delta). La pandémie s'est durablement installée dans le paysage, elle marque les esprits et les comportements, et comporte malheureusement encore son lot de victimes, le plus souvent en raison du refus du vaccin. L'économie et les finances s'en ressentent également, comme cela était aisément prévisible. La Covid a agi comme un révélateur et un accélérateur, mettant à mal les entreprises et les structures qui étaient déjà fragiles ou en mauvaise santé financière avant la crise. Le Liebfrauenberg, une maison chère au cœur de beaucoup d'entre nous, en est un exemple. Nous espérons tous que ce bel outil puisse rester au service de projets et de valeurs que portent nos Eglises.

La « maison » UEPAL a elle aussi été affectée dans sa vie et ses finances. Les comptes consolidés des paroisses ont été fortement impactés en 2020. Ainsi le total des recettes a diminué de 7 %, après une baisse déjà significative de 6 % en 2019. Ce sont surtout les recettes ordinaires qui ont diminué de 22 %, baisse compensée par une forte hausse des produits exceptionnels (+56 %) résultant d'une augmentation importante des legs et des cessions immobilières. Ces chiffres consolidés recouvrent des réalités très différentes. Ainsi l'EPRAL enregistre elle, une baisse de 23 % du total de ses recettes et de 27 % de ses recettes ordinaires, alors que ces baisses ne sont que de 2,3 % pour le total des recettes et de 20 % pour les recettes ordinaires dans l'EPCAAL. Au sein de l'EPCAAL, les réalités sont aussi très différentes d'une inspection à l'autre : si Strasbourg et Wissembourg voient leurs recettes totales augmenter, l'Alsace Bossue-Moselle et Dorlisheim voient celles-ci diminuer de plus de 30 %, tandis que Bouxwiller, Brumath et Colmar voient les leur diminuer modérément. Finalement, ce sont les dons et legs ainsi que les cessions d'immobilisation qui ont fait la différence, car les recettes ordinaires diminuent partout. Les contributions de solidarité s'en ressentent aussi, avec une baisse globale de 15 % en 2020, venant déjà après une baisse de 6 % en 2019.

En contrepartie, les dépenses globales ont diminué de 14 %, les dépenses pour les activités paroissiales de 26 %. Cette baisse s'explique par l'arrêt de nombreuses activités et l'annulation d'événements traditionnellement apporteurs de fonds, mais aussi sources de dépenses. Il faut mentionner aussi la diminution des frais de déplacements et continuer à encourager les visioconférences là où cela est pertinent et possible. 2020 est donc finalement une année globalement excédentaire, mais dans un cadre qu'on pourrait qualifier de « récession ». Les seules dépenses qui ont augmenté sont les dépenses pour travaux dans l'EPCAAL (+13 %) s'expliquant pour l'essentiel par le chantier de rénovation de l'église d'Oberhausbergen. Ces quelques indicateurs appellent à mon sens deux commentaires :

- Les disparités sont fortement liées à la situation patrimoniale des paroisses et à leur capacité à susciter dons et legs : en 2020, les dons et legs ont pratiquement doublés, mais restent à un niveau globalement modeste (10 % des recettes totales). Des marges de progrès sont encore possibles. Par ailleurs, les produits de cessions d'immobilisations restent à un niveau important, et posent la question de leur motivation, qui ne devrait pas aboutir à un appauvrissement patrimonial.
- 2021 sera sans doute plus difficile que 2020, mais c'est 2022 qui sera une année décisive, car en principe, les dépenses reprendront a priori leur niveau normal et l'inconnue sera constituée par les recettes. Pour l'ESP, l'effet d'inertie induit par le calcul de la CES sur la base de la moyenne des trois dernières années va amplifier la difficulté. Il convient donc d'être très prudent pour le budget de l'exercice à venir.

Cette situation de fragilité globale ou pour le moins d'incertitude repose avec une actualité et une acuité particulière la question de la réforme de notre système de solidarité interne. Les modifications du règlement intérieur qui seront proposées à votre approbation vont dans le bon sens. Elles traduisent notamment la conviction partagée par votre conseil que les aides de l'ESP ne peuvent être attribuées que sur la base d'un projet de vie, qui ne peut consister à se limiter à reproduire ou entretenir l'existant, notamment lorsqu'il s'agit de bâtiments. Mais ces modifications n'abordent pas la grande réforme de la solidarité que j'appelle de mes vœux depuis plusieurs années, qui peine à se concrétiser par des propositions concrètes. Je conçois que l'exercice soit difficile, et certains estiment que la pandémie n'est pas le bon moment pour engager cette réforme. C'est pour cette raison que nous ne soumettons pas de réformes du mode de contributions à l'AG cette année, ce que certains d'entre nous auraient aimé faire. Serions-nous comme le gouvernement face à la réforme des retraites ? Je pense pour ma part que c'est maintenant, alors que bien des paroisses sont fragilisées financièrement par la crise sanitaire, qu'il faut avancer avec détermination. L'objectif global me semble simple : diminuer la charge de la solidarité pour les plus pauvres, ce qui implique de l'augmenter pour les plus riches si nous voulons que l'ESP puisse poursuivre ses missions de solidarité interne et externe. J'ai moi-même procédé à des simulations simples sur la base d'un certain seuil de revenus issus des loyers, fermages et produits financiers : au-dessus de ce seuil, la CES serait augmentée d'un certain pourcentage, en-deçà elle serait diminuée. La grande majorité des paroisses seraient gagnantes, quelques-unes seraient amenées à augmenter leur contribution. Mais peu importe la formule, ce qui importe, c'est qu'elle respecte 3 principes : simplicité, lisibilité, équité.

Concernant la gouvernance de votre association, le conseil a continué de siéger régulièrement malgré la pandémie. Il s'est réuni 9 fois depuis la dernière AG, et nous avons tenu une AG extraordinaire le 15 avril 2021, à travers une visioconférence dont nous nous souviendrons longtemps, pour la modification des statuts d'ESP. Aujourd'hui-même, nous tiendrons une seconde AG extraordinaire pour changer les statuts d'ESPM, qui va devenir, si vous en décidez ainsi, un fonds de dotation. De manière générale, notre mode de gouvernance de l'ESP a évolué, avec une plus grande implication des membres de la commission financière qui rapportent les dossiers, en collaboration étroite avec l'équipe du service financier. A toutes et à tous, je voudrais en votre nom exprimer ma profonde reconnaissance, en particulier à l'équipe du service financier qui a fonctionné à effectifs réduits, avec une redistribution des attributions. Nous avons aussi mis en place au début de cette année le réseau DEFI, animé par le pasteur Marc Seiwert. Il s'agit pour l'essentiel d'accompagner les paroisses dans leur processus de mutation et d'adaptation aux nouvelles données de notre contexte social et religieux. Si les grands principes des « orientations stratégiques 2015-2025 » (priorité du témoignage et de la formation, nouveaux ministères, mutualisation des moyens, culture de projet, …) sont maintenant largement partagés, leur mise en œuvre pratique, notamment dans le domaine des ressources financières et patrimoniales, reste largement à bâtir.

« Il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait dans quel port il veut arriver. » Cette citation du philosophe romain Sénèque vaut encore pour nous aujourd'hui, aussi en tant qu'Eglise. Pour tenir le cap, nous avons la boussole sûre de l'Evangile. C'est avec cette boussole que nous devons définir vers quelle Eglise nous voulons aller. Et le vent favorable des moyens à mobiliser, notamment financiers, soufflera.

Christian Albecker
Président

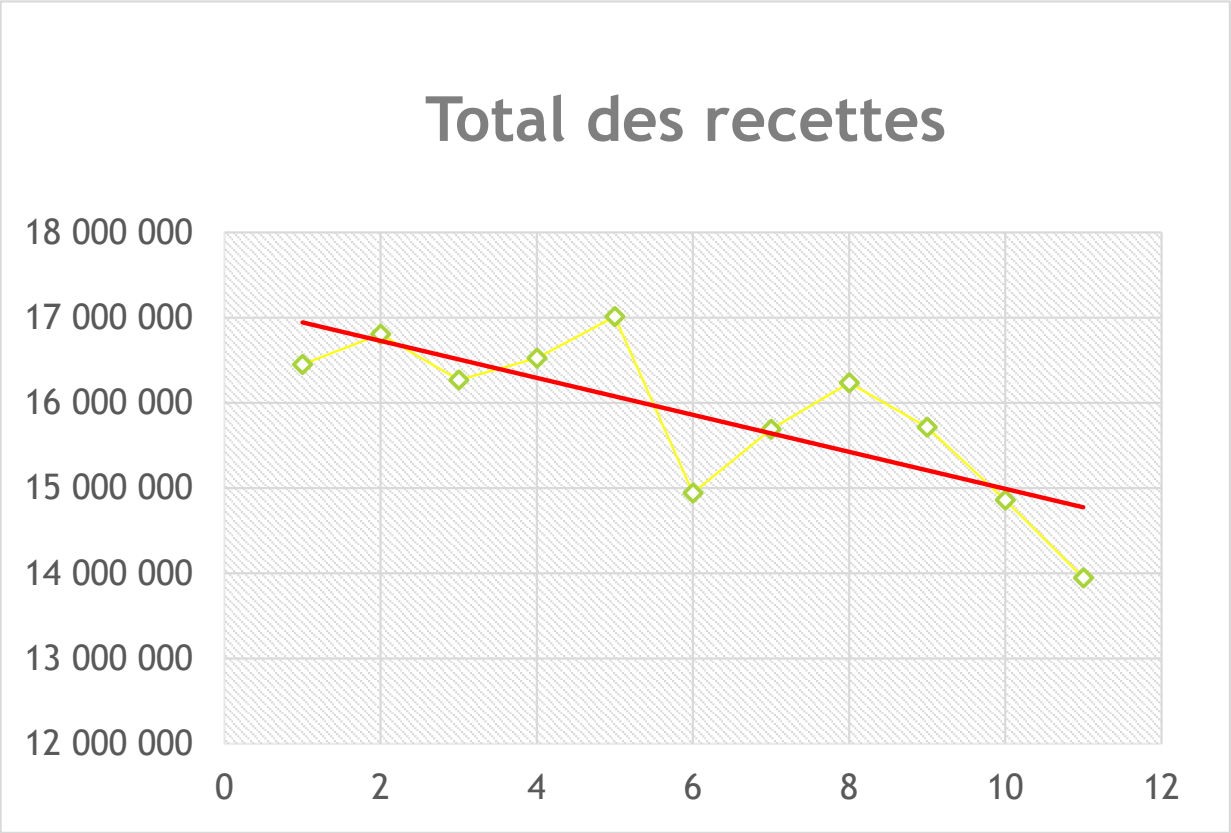
Total des recettes
18 000 000
17 000 000
16 000 000
15 000 000
14 000 000
13 000 000
12 000 000
0
2
4
6
8
10
12

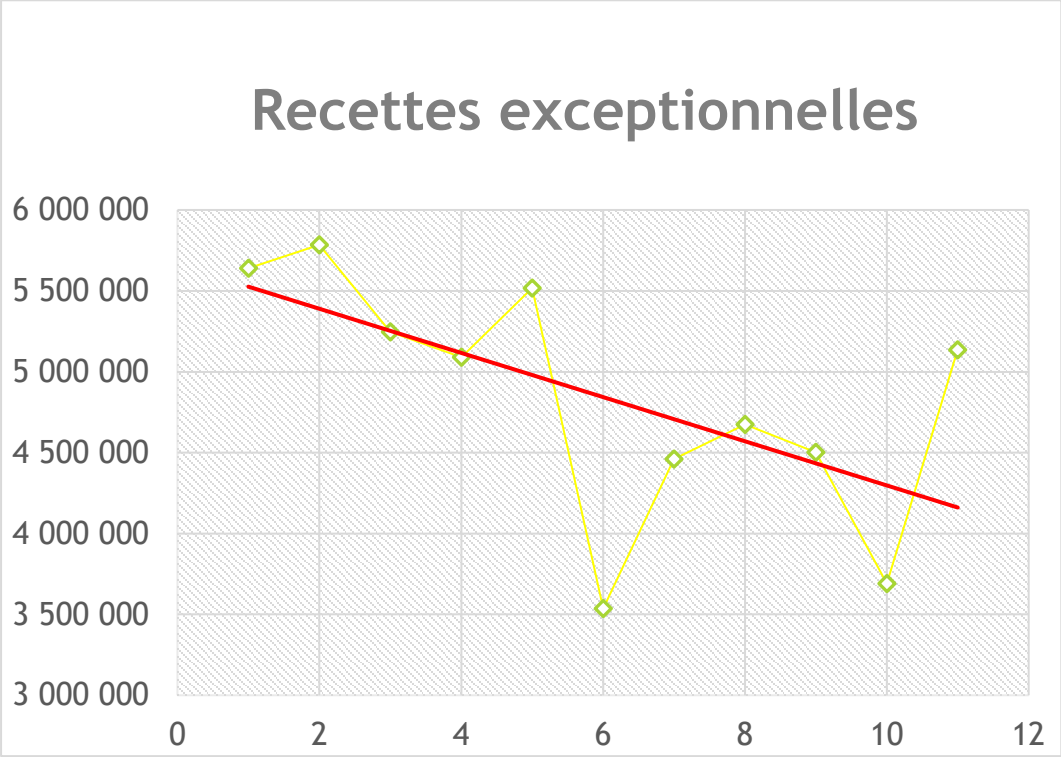
Recettes exceptionnelles
6 000 000
5 500 000
5 000 000
4 500 000
4 000 000
3 500 000
3 000 000
0
2
4
6
8
10
12

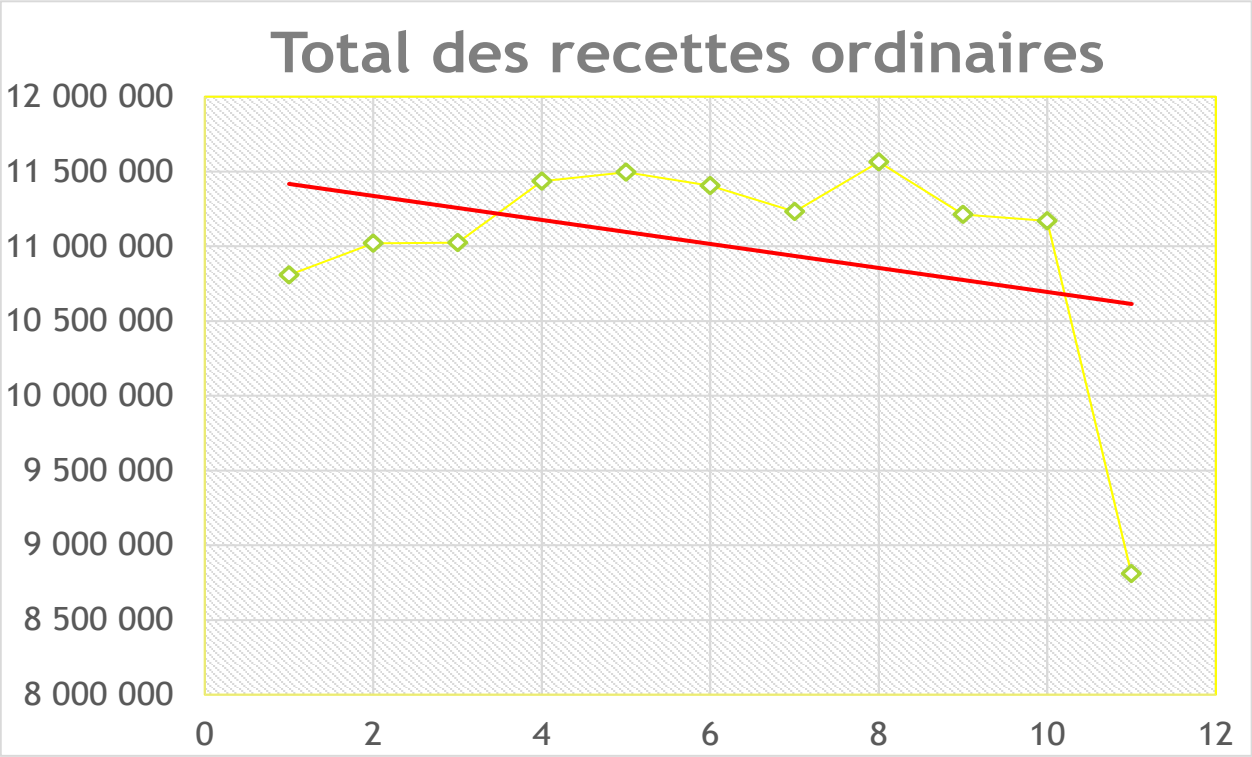
Total des recettes ordinaires
12 000 000
11 500 000
11 000 000
10 500 000
10 000 000
9 500 000
9 000 000
8 500 000
8 000 000
0
2
4
6
8
10
12

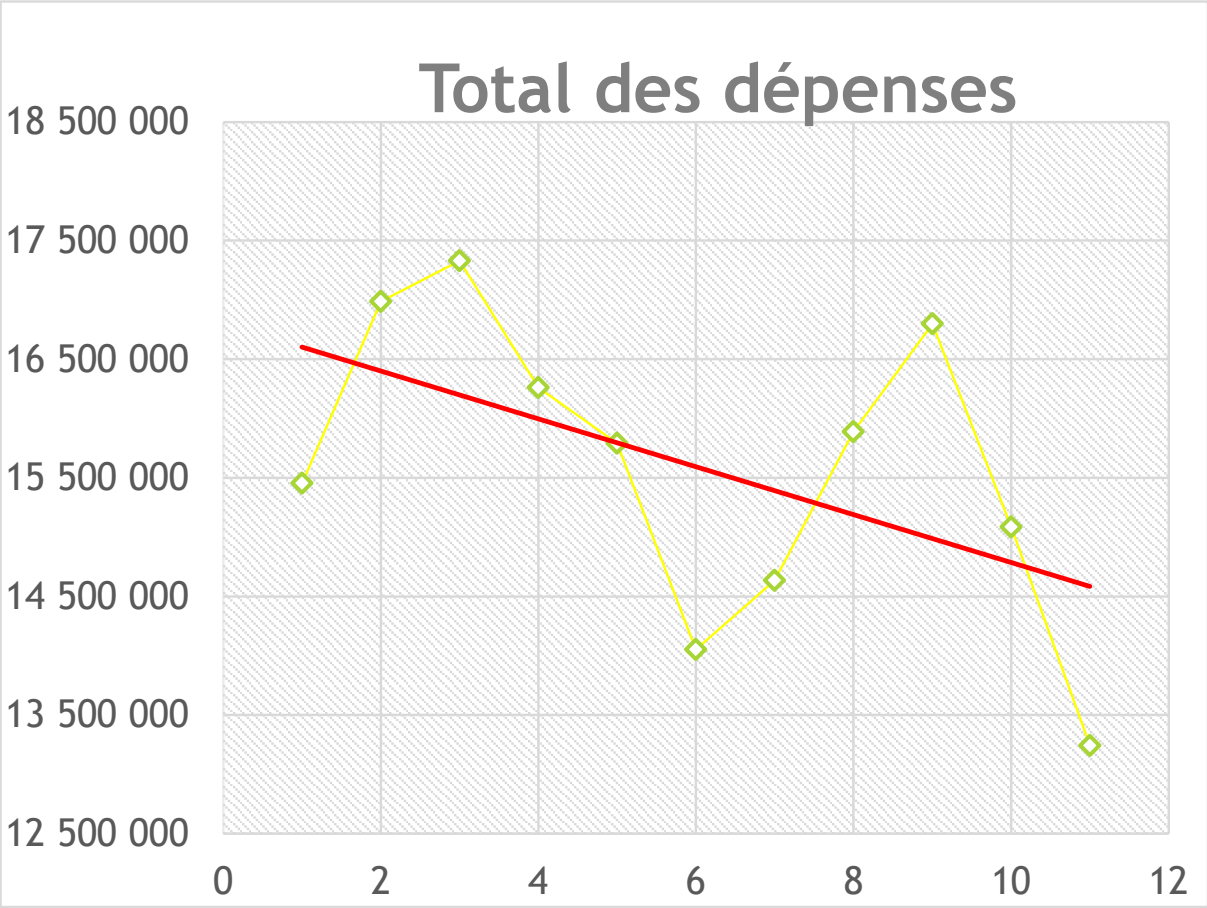
Total des dépenses
18 500 000
17 500 000
16 500 000
15 500 000
14 500 000
13 500 000
12 500 000
0
2
4
6
8
10
12

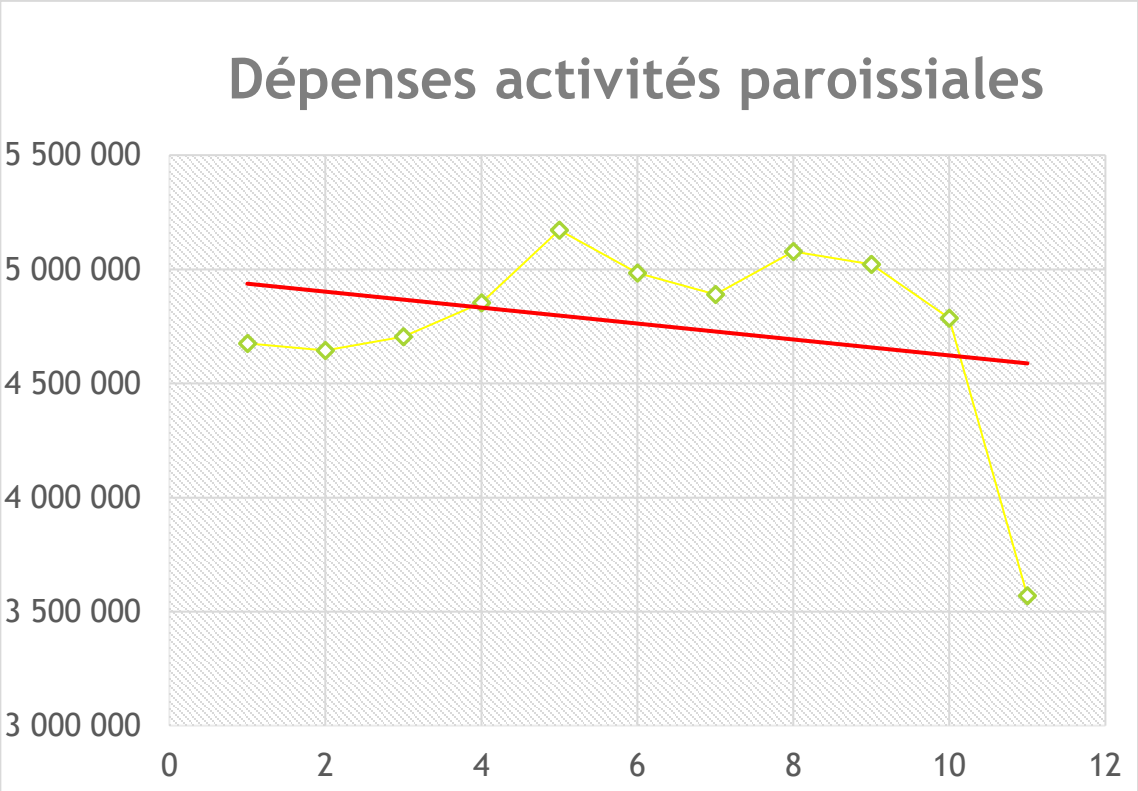
Dépenses activités paroissiales
5 500 000
5 000 000
4 500 000
4 000 000
3 500 000
3 000 000
0
2
4
6
8
10
12

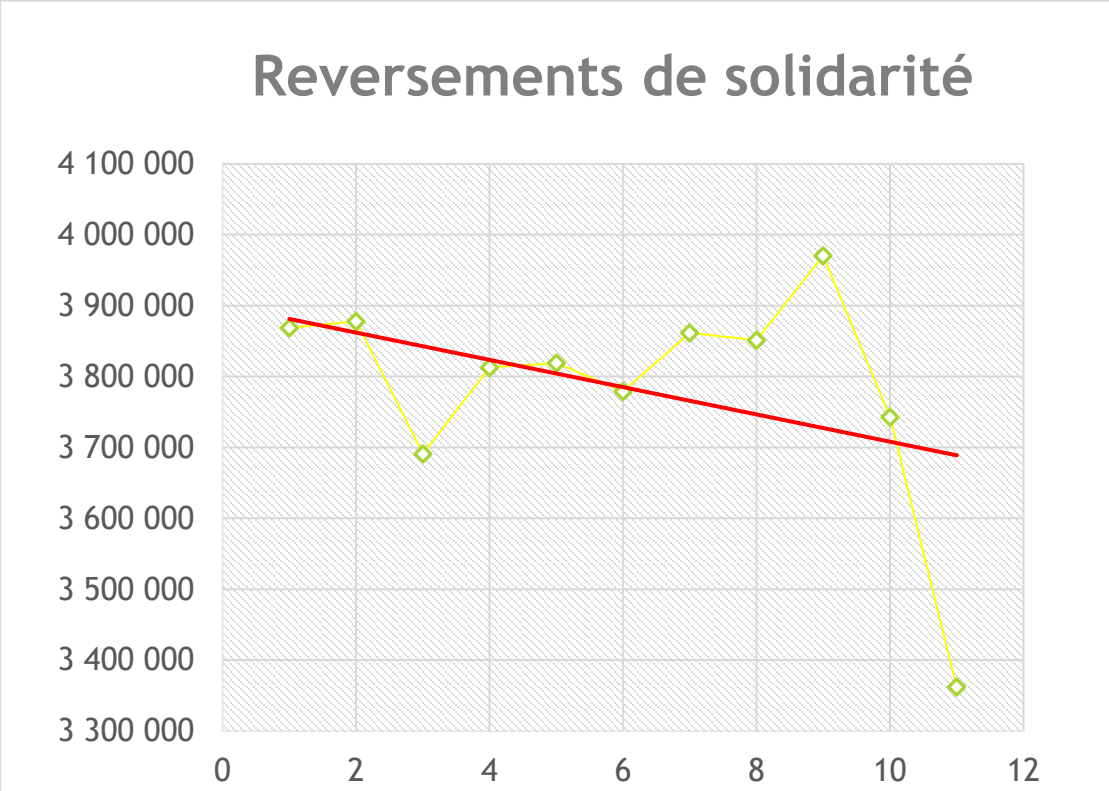
Reversements de solidarité
4 100 000
4 000 000
3 900 000
3 800 000
3 700 000
3 600 000
3 500 000
3 400 000
3 300 000
0
2
4
6
8
10
12

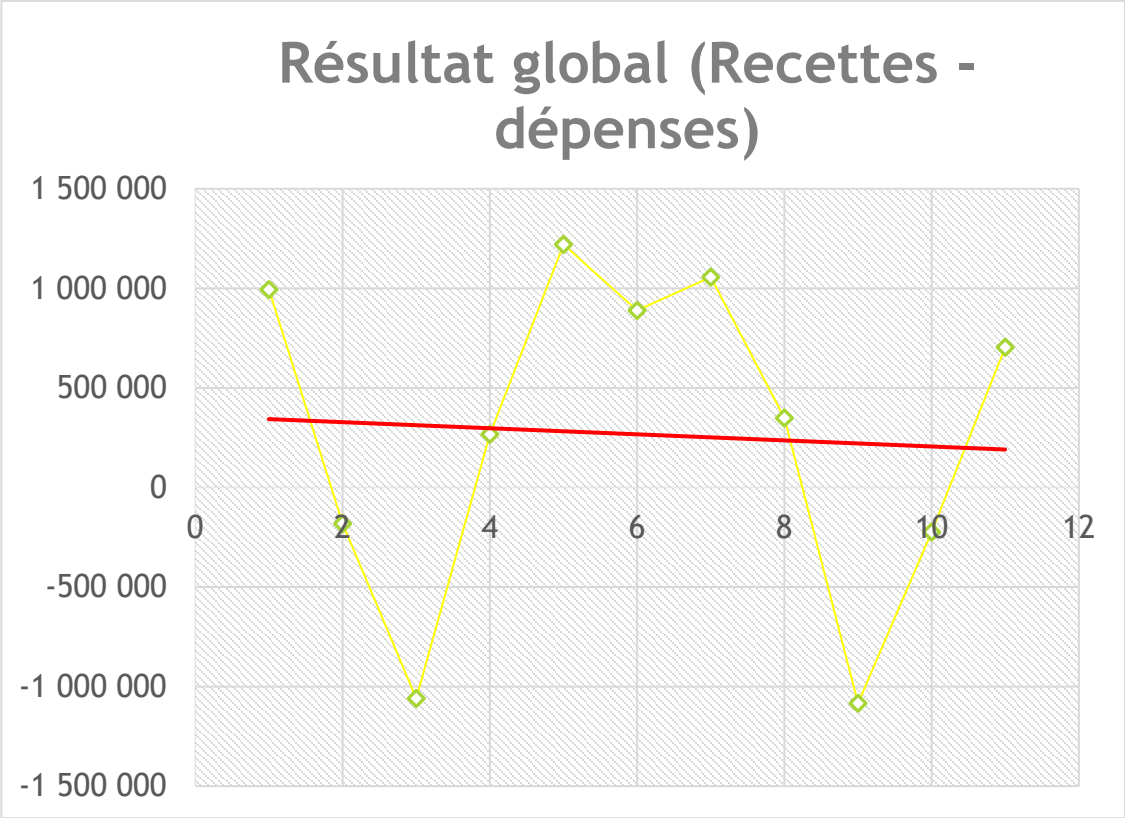
Résultat global (Recettes - dépenses)
1 500 000
1 000 000
500 000
0
-500 000
-1 000 000
-1 500 000
0
2
4
6
8
10
12

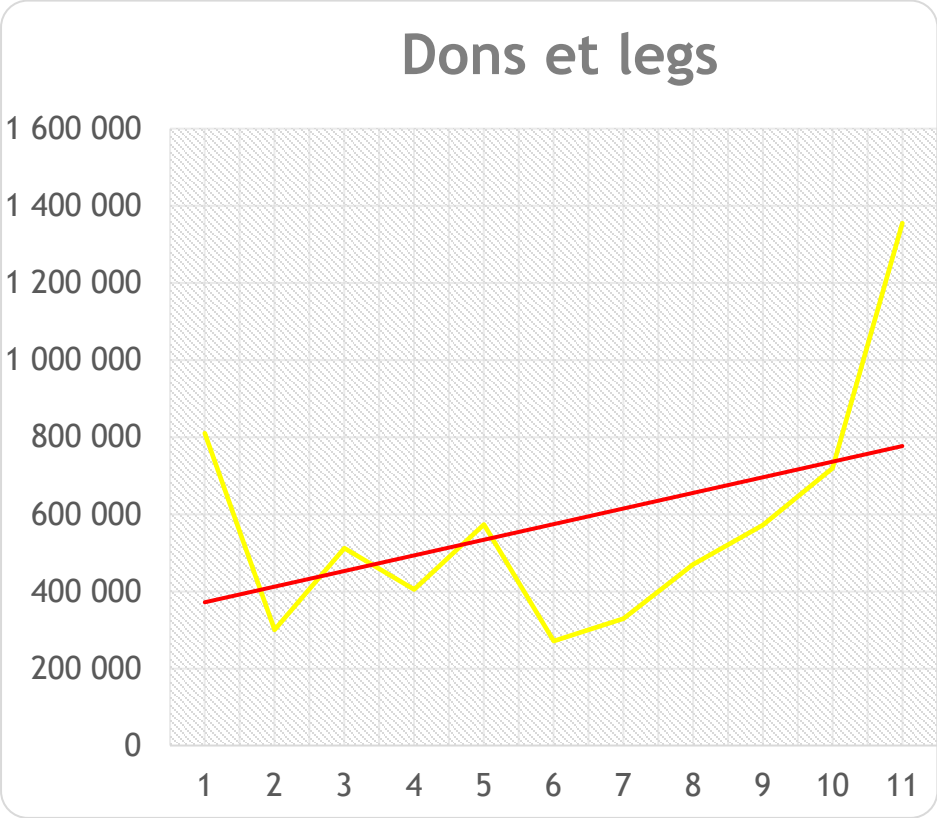
Dons et legs
1 600 000
1 400 000
1 200 000
1 000 000
800 000
600 000
400 000
200 000
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

Réalisé 2020 et Budget 2022

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Budget 2022	B 2023	B 2024
Contribution des Paroisses (CES+CIE)	2 206 211	2 203 669	2 200 000	1 878 676	1 950 000	1 851 946	2 150 000	2 220 000
Contribution des Consistoires & Fabriques	16 179	17 302	16 000	13 857	16 000	16 000	17 000	17 000
Cotisations IOM	4 050	4 950	4 000	5 550	4 000	4 000	4 000	4 000
Produits des paroisses & cotisations	2 226 440	2 225 921	2 220 000	1 898 083	1 970 000	1 871 946	2 171 000	2 241 000
Dons divers / Subventions diverses		21 490		14 750		2 000	5 000	15 000
Participation aux Frais - AESMS	136 483	158 141	130 000	173 367	140 000	175 000	175 000	175 000
Participation aux Frais - Accueil		25 685		25 685	25 000	25 000	25 000	25 000
Participation aux Frais - FPEC (et autres)		9 926		9 510	10 000	8 000	8 000	8 000
Revenus des immeubles	35 170	32 827	33 000	26 795	24 000	18 000	15 000	15 000
Produits divers de gestion courante	5 220	4 202		32 873	4 000	4 000	4 000	4 000
Produits divers	176 873	252 271	163 000	282 980	203 000	232 000	232 000	242 000
Reprises de provisions pour charges	145 313	354 651		376 468				
Reprises de provisions pour comptes d'offrandes	104 855	116 716		133 276				
Reprises de provisions	250 168	471 367	0	509 744	0	0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 653 481	2 949 559	2 383 000	2 690 807	2 173 000	2 103 946	2 403 000	2 483 000
Produits financiers	24 161	7 777	15 000	69 033	8 000	8 000	8 000	8 000
Produits exceptionnels	114 931	76 153	75 000	167 665	40 000	60 000	70 000	70 000
PRODUITS FINANCIERS & EXCEPTIONNELS	139 092	83 930	90 000	236 698	48 000	68 000	78 000	78 000
TOTAL PRODUITS	2 792 573	3 033 489	2 473 000	2 927 505	2 221 000	2 171 946	2 481 000	2 561 000
Subventions aux paroisses pour travaux	124 712	137 826	205 000	70 884	150 000	150 000	150 000	160 000
Subventions pour investissements spécifiques	72 071	95 171	75 000	67 308	75 000	75 000	75 000	75 000
Autres soutiens et subventions diverses (Chapitre)	20 000	33 778	20 000	132 717	20 000	20 000	20 000	20 000
Travaux et projets propres	216 783	266 775	300 000	270 909	245 000	245 000	245 000	255 000
Frais de déplacement pasteurs	5 411	6 153	7 000	1 898	7 000	7 000	7 000	7 000
Frais de déménagement	17 213	13 167	18 000	14 422	18 000	18 000	18 000	18 000
Subventions inspections & consistoires								
Subventions paroisses	1 949	2 241	10 000	1 892	3 000	3 000	3 000	3 000
Autres charges / secours	1 551	1 581	2 000		2 000	2 000	2 000	2 000
Soutien aux paroisses, pasteurs	26 124	23 142	37 000	18 211	30 000	30 000	30 000	30 000
TOTAL SOLIDARITE INTERNE	242 907	289 917	337 000	289 121	275 000	275 000	275 000	285 000
Assemblées de l'Union, Conseils de l'Union	11 049	12 434	10 000	7 224	10 800	12 000	12 000	12 000
Vie institutionnelle ESP (AG & CA)	12 201	10 102	12 000	5 014	12 600	10 000	10 000	10 000
Délégués FPF	9 003	8 595	9 000	8 052	8 100	9 000	9 000	9 000
Autres délégations	4 423	4 247	4 500	1 576	4 050	4 500	4 500	4 500
Vie institutionnelle	36 676	35 377	35 500	21 867	35 550	35 500	35 500	35 500
Charges immobilières	17 834	40 360	20 000	19 645	20 000	20 000	20 000	20 000
CHARGES INTERNES	54 510	75 737	55 500	41 512	55 550	55 500	55 500	55 500
Solidarité régionale / CIOM	145 847	149 650	154 000	188 000	155 000	155 000	155 000	155 000
EPUdF	59 000	59 000	59 000	59 500	59 000	55 000	55 000	59 000
Communion Protestante Luthéro Réformée	11 749	11 925	12 000	5 963	15 000	12 000	12 000	12 000
Fédération Protestante de France	385 000	388 850	390 000	390 000	390 000	350 000	350 000	375 000
Solidarité nationale	455 749	459 775	461 000	455 463	464 000	417 000	417 000	446 000
Fédération Luthérienne Mondiale	12 050	12 050	12 000	12 050	11 000	10 500	16 737	12 000
Conseil Œcuménique des Eglises	9 741	9 936	14 600	14 600	14 000	9 000	9 000	9 000
Conférence des Eglises Européennes (K.E.K)	7 500	7 500	7 500	6 870	7 000	7 000	7 000	7 000
Conférence Mondiale des Eglises Réformées	2 100	2 100	2 100	2 100	1 900	1 900	1 900	2 100
Comm. Des Eglises Evangéliques d'Expression Française	1 750	1 750	1 800	1 750	1 600	1 600	1 600	1 750
Solidarité internationale	33 141	33 336	38 000	37 370	35 500	30 000	36 237	31 850
SOLIDARITES NATIONALES & INTERNATIONALES	634 737	642 761	653 000	680 833	654 500	602 000	608 237	632 850

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Budget 2022	B 2023	B 2024
Frais présidence & secrétariat/chargé mission	**34 229**	**30 441**	**25 000**	**14 703**	**18 000**	**30 000**	**30 000**	**30 000**
Direction des Services	4 351	4 559	4 000	2 416	3 600	4 000	4 000	4 000
Accueil	-8 191	18 332		16 128	18 000	20 000	20 000	20 000
Administration et Finances	19 407	16 743	12 000	18 033	10 800	12 000	12 000	12 000
Animation Biblique	2 782	2 911	2 500	795	2 250	2 500	2 500	2 500
Aumonerie des maisons de Santé AESMS	34 823	50 430	33 000	27 507	27 000	30 000	30 000	30 000
Aumonerie Domaine du handicap	8 942	7 334	10 000	4 352	7 200	8 000	8 000	8 000
Aumonerie Militaire Concordataire	8 810	1 010	1 000	970	900	1 000	1 000	1 000
Aumonerie des Prisons (pour mémoire)								
Communication	6 007	8 571	10 000	10 578	9 000	10 000	10 000	10 000
Dynamique cultes		1 847	4 500	1 195	3 600	4 000	4 000	4 000
Dynamique Jeunesse	7 600	4 452	8 000	3 877	5 400	6 000	6 000	6 000
Enseignement religieux	15 810	9 579	13 000	2 621	8 100	9 000	9 000	9 000
Catéchèse					900	3 000	3 000	3 000
Formation Ecoute et Communication FPEC	-7 503	4 604	-7 000	2 030	2 700	3 000	3 000	3 000
Formation théologique et spirituelle ThéoSpi	9 909	6 538	9 000	2 976	8 100	9 000	9 000	9 000
Informatique	278	1 344	3 500	2 935	3 150	3 500	3 500	3 500
Médiathèque	927	70	1 000		900	1 000	1 000	1 000
Mission	7 423	5 978	6 000	1 640	5 400	6 000	6 000	6 000
Musique	10 115	7 326	9 000	3 496	7 200	8 000	8 000	8 000
Pastorale conjugale et familiale	3 104	5 033	9 000	6 210	6 300	7 000	7 000	7 000
Prédicateurs laïques	3 040	4 196	7 000	2 278	6 300	7 000	7 000	7 000
Services	**127 634**	**160 857**	**135 500**	**110 038**	**136 800**	**154 000**	**154 000**	**154 000**
Direction des ressources humaines	16 577	20 690	17 000	38 759	22 000	22 000	22 000	22 000
Service Formation Initiale des Pasteurs	91 226	63 483	30 000	35 591	66 500	80 000	60 000	60 000
Formation Professionnelle Continue des pasteurs	32 578	31 412	33 000	19 809	33 000	33 000	33 000	33 000
DRH	**140 382**	**115 585**	**80 000**	**94 158**	**121 500**	**135 000**	**115 000**	**115 000**
Salaires service des cultes (pour mémoire) hors calcul	***896 000***	***962 000***	***960 000***	***934 000***	***960 000***	***950 000***	***950 000***	***950 000***
Salaires et indemnités	**847 182**	**767 311**	**820 000**	**759 779**	**840 000**	**850 000**	**860 000**	**860 000**
Logistique (commun)	**105 551**	**118 051**	**105 000**	**96 907**	**100 000**	**100 000**	**100 000**	**100 000**
Commissions	**6 238**	**5 659**	**10 000**	**1 674**	**6 000**	**6 000**	**6 000**	**6 000**
Projets de l'Union	69 171	62 260	65 000	90 370	71 400	70 000	31 000	60 400
Projets jeunesse	36 154	15 648	35 000	5 007	33 100	29 000	40 000	45 600
DAVID/VIVE	25 438	27 437	24 000	26 442	24 500	23 000	23 000	23 000
Rassemblements / événements	0	50 412	5 000	3 768		9 000	50 000	
Itinéraires Protestants	2 096	1 352	4 000	400	4 000	4 000	3 000	4 000
Justice climatique	0	953	5 000	1 354	5 000	3 000	3 000	5 000
Projets	**132 858**	**158 062**	**138 000**	**127 340**	**138 000**	**138 000**	**150 000**	**138 000**
SERVICES & PROJETS	**1 394 074**	**1 355 966**	**1 313 500**	**1 204 600**	**1 360 300**	**1 413 000**	**1 415 000**	**1 403 000**
DAP - Amortissements (yc informatiques)	77 899	77 335	87 000	83 152	87 000	85 000	85 000	85 000
DAP - Charges d'exploitation	226 067	273 000		321 531				
DAP - Congés payés	0		5 000		5 000	5 000	5 000	5 000
DAP - Retraites	0	14 858	5 000	8 191	5 000	5 000	5 000	5 000
DAP - Créances douteuses	116 716	133 276	10 000	126 263	10 000	10 000	10 000	10 000
Dotations aux amortissements & provisions	**420 682**	**498 469**	**107 000**	**539 137**	**107 000**	**107 000**	**107 000**	**107 000**
Dotation et Charges financières								
Pertes s/ créances irrécouvrables	9 579	3 545		27 438				
Charges exceptionnelles	2 367	35		118				
IS	2 743	3 852	7 000	670	7 000	7 000	3 500	3 500
Dons reversés								
Autres charges	**14 689**	**7 432**	**7 000**	**28 226**	**7 000**	**7 000**	**3 500**	**3 500**
AUTRES CHARGES & DAP	**435 371**	**505 901**	**114 000**	**567 363**	**114 000**	**114 000**	**110 500**	**110 500**
TOTAL CHARGES	**2 761 600**	**2 870 282**	**2 473 000**	**2 783 427**	**2 459 350**	**2 459 500**	**2 464 237**	**2 486 850**
RESULTAT	**30 973**	**163 207**	**0**	**144 077**	**-238 350**	**-287 554**	**16 763**	**74 150**

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	45 575,85	13 268,22	32 308	243,50
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	19 413,34	28 239,46	- 8 826	-31,25
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	234 209,04	240 693,19	- 6 484	-2,69
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	14 750,15	21 490,40	- 6 740	-31,36
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	1 898 083,27	2 225 921,48	- 327 838	-14,73
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	443 377,94	399 981,19	43 397	10,85
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	26 780,00	32 208,00	- 5 428	-16,85
Total des produits d'exploitation (I)	**2 682 189,59**	**2 961 801,94**	**- 279 612**	**-9,44**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks		8 544,50	- 8 545	-100
Autres achats et charges externes	546 420,94	730 472,48	- 184 052	-25,20
Aides financières	994 946,14	975 372,25	19 574	2,01
Impôts, taxes et versements assimilés	14 204,03	15 201,43	- 997	-6,56
Salaires et traitements	631 105,46	642 844,56	- 11 739	-1,83
Charges sociales	160 514,03	167 582,64	- 7 069	-4,22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 152,03	93 895,00	- 10 743	-11,44
Dotations aux provisions	288 190,51	287 857,99	333	0,12
Reports en fonds dédiés	13 932,90		13 933	N/S
Autres charges	28 158,24	3 740,00	24 418	652,89
Total des charges d'exploitation (II)	**2 760 624,28**	**2 925 510,85**	**- 164 887**	**-5,64**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-78 434,69**	**36 291,09**	**- 114 726**	**316,13**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	4 231,86	4 532,47	- 301	-6,63
Autres intérêts et produits assimilés	64 802,07	3 244,71	61 557	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		25 739,21	- 25 739	-100
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**69 033,93**	**33 516,39**	**35 518**	**105,97**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	27 598,37		27 598	N/S
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	**27 598,37**		**27 598**	**N/S**
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**41 435,56**	**33 516,39**	**7 919**	**23,63**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-36 999,13**	**69 807,48**	**- 106 807**	**153,00**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	25 431,23	23 484,87	1 946	8,29
Sur opérations en capital	166 958,08	79 501,06	87 457	110,01
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	**192 389,31**	**102 985,93**	**89 403**	**86,81**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	11 312,95	5 468,85	5 844	106,86
Sur opérations en capital		265,95	- 266	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	**11 312,95**	**5 734,80**	**5 578**	**97,27**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**181 076,36**	**97 251,13**	**83 825**	**86,19**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)		3 852,00	- 3 852	-100
Total des produits (I + III + IV)	2 943 612,83	3 098 304,26	- 154 691	-4,99
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 799 535,60	2 935 097,65	- 135 562	-4,62
EXCEDENT OU DEFICIT	**144 077,23**	**163 206,61**	**- 19 129**	**-11,72**

BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	15 018,82	13 484,91	1 533,91	3 496,15	- 1 962
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	65 500,00		65 500,00	65 500,00	
Constructions	1 346 029,54	681 685,47	664 344,07	715 340,51	- 50 996
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	335 034,47	219 596,11	115 438,36	107 907,19	7 531
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	452 941,04	64 936,47	388 004,57	516 870,02	- 128 865
Autres	1 678,09		1 678,09	1 592,31	86
TOTAL (I)	**2 216 201,96**	**979 702,96**	**1 236 499,00**	**1 410 706,18**	**- 174 207**
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	154 209,37	126 263,01	27 946,36	93 173,31	- 65 227
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	211 669,27		211 669,27	172 437,09	39 232
Valeurs mobilières de placement	667 477,21		667 477,21	358 279,65	309 198
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 359 060,49		3 359 060,49	3 494 436,76	- 135 376
Charges constatées d'avance	19 928,91		19 928,91	15 921,76	4 007
TOTAL (II)	**4 412 345,25**	**126 263,01**	**4 286 082,24**	**4 134 248,57**	**151 834**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**6 628 547,21**	**1 105 965,97**	**5 522 581,24**	**5 544 954,75**	**- 22 374**

BILAN ASSOCIATION(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	841 660,98	841 660,98	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	1 919 147,65	1 919 147,65	
. Réserves pour projet de l'entité	729 944,22	729 944,22	
. Autres	248 890,43	248 890,43	
Report à nouveau	578 307,72	415 101,11	163 207
Excédent ou déficit de l'exercice	144 077,23	163 206,61	- 19 129
Situation nette (sous total)	4 462 028,23	4 317 951,00	144 077
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**4 462 028,23**	**4 317 951,00**	**144 077**
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	85 000,07	71 067,17	13 933
TOTAL (II)	**85 000,07**	**71 067,17**	**13 933**
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	578 044,82	666 321,99	- 88 277
TOTAL (III)	**578 044,82**	**666 321,99**	**- 88 277**
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	1 310,00	2 117,98	- 808
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 923,23		42 923
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	65 911,78	51 926,76	13 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	287 363,11	435 569,85	- 148 207
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**397 508,12**	**489 614,59**	**- 92 106**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**5 522 581,24**	**5 544 954,75**	**- 22 374**

Réalisé 2020

2020 a été une année tout à fait particulière. Dès la mi-mars, nous avons été soumis à la pandémie. La Covid a eu différents impacts sur la situation financière de l'ESP.

Les produits pour l'essentiel constitué des contributions paroissiales, sont en diminution. Voyant la situation se dégrader, avec le confinement très strict du printemps, le Conseil d'Administration avait décidé de procéder au recalcul de la contribution en tenant compte de la baisse des recettes des paroisses. Les recettes ordinaires, celles liée aux cultes, et bien sûr toutes celles liées au moment de convivialité fêtes paroissiales et autres rencontres.

Au niveau des charges, la situation sanitaire a également fortement impacté l'année. Les engagements de solidarité pris au niveau régional, national et international ont été respectées. Mais les services, les subventions aux paroisses et tous les frais de déplacement, de représentation, ont diminués. Un certain nombre de projets ont également été annulés ou différés.

Les produits

Les produits s'élèvent à 2 927 505 € soit -3,5 % par rapport à 2019 et +18,4 % comparé au budget (-2,2 % hors reprise de provisions).

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 690 807 €, soit -8,8 % par rapport à 2019 et +12,9 % comparé au budget.

Concernant les produits des paroisses et cotisations le réalisé 2020 et en dessous de la réalisation 2019 et du budget de respectivement -14,7 % et -14,5 %. L'estimation intermédiaire qui avait été présentée à l'AG de l'an passé s'élevait à 1 720 000 €. Grâce à la solidarité des paroisses qui étaient en mesure de contribuer un peu plus que le recalcul, c'est presque 200 K€ qui s'ajoutent à la CES + CIE recalculées.

Les produits divers sont également en augmentation. La baisse des revenus d'immeubles, en lien avec le manque du revenu locatif d'un des logements, mis en vente, est largement compensée. Les participations aux frais qui en 2018 encore étaient comptabilités en négatif dans les charges participent à cette hausse. Mais également les produits divers de gestion courante pour 32 873 €. C'est la prise d'intérêts de placements financiers qui explique l'essentiel du montant.

Les Reprises de provisions sont à mettre en regard avec les provisions.

Les charges

Les charges s'élèvent à 2 783 427 €, soit -3,0 % par rapport à 2019 et +12,6 % comparé au budget (-5,1 % hors provisions)

Les subventions aux travaux et projets : le soutien important fait au projet de la Chapelle de la rencontre, ainsi qu'à des investissements spécifiques, tout en étant en dessous du budget, se situe à un niveau similaire à 2019

Les solidarités nationales et internationales sont conformes au budget, en dehors de la contribution à la CPLR qui a souhaité reporter une part de la participation à 2021, les formations qu'elle organise pour les pasteurs n'ayant pour l'essentiel pas pu avoir lieu en 2020.

La solidarité régionale, qui comporte notre soutien aux CIOMs dépasse l'année 2019 et le budget 2020. À la suite de la révision des comptes, est à l'origine de la différence.

Les frais de déplacement des pasteurs, en lien avec la vie institutionnelle, des services et des commissions sont à un niveau très bas. C'est le cas également des communs (logistique) où la diminution de frais de chauffage explique en grande partie l'économie de 21 K€.

Les salaires et indemnités sont pour la deuxième année consécutive à un niveau bas du fait de l'organisation adoptée en particulier pour le service administratif et financier.

La rubrique projet avec 127 K€ est à un niveau plus bas que 2019 et même 2018, alors qu'il n'y a eu aucun rassemblement type rencontre UEPAL ou la Parole est dans le pré. Mais la production d'offices pour Vendredi Saint et la Veillée de Noël,

l'achat d'une page dans la presse quotidienne régionale pour Pâques, tout comme un certain nombre de projet numérique (plateforme de dons…) ont mobilisé un budget important. L'accompagnement des paroisses et pasteurs (DAVID et VIVE) a également continué au même rythme.

Résultat

Au regard des estimations qui avaient été faites dans cette année très impactée par la crise sanitaire, le résultat est inattendu avec un bénéfice de 144 077 €. Les charges réelles étant inférieures à l'estimation en particulier sur le poste des salaires. Et surtout dans les produits ; les contributions des paroisses qui ont pu être supérieure à l'estimation faite

Budget 2022

Ce budget 2022 a été fait avec peut-être encore un peu plus de prudence qu'à l'accoutumée. Avec la pandémie, il est difficile d'anticiper quels sont les projets qui seront réalisés en 2022-2023

En 2023, l'année BUCER devrait être l'occasion de rencontres et d'événements qui se préparent dès 2022.

Produits

Les contributions des paroisses sont dans ce budget inférieures de plus de 350.000 € à l'année de référence 2019, ce qui impacte fortement les produits. Dans la projection faite, ce ne serait qu'en 2024 que les produits de l'ESP pourraient retrouver un niveau d'avant la crise sanitaire. La possibilité d'établir des reçus fiscaux a été prise en compte dès 2022 dans la ligne dons divers, bien que l'accord de rescrit possible par suite du changement des statuts n'ait pas encore été donnée.

Charges

Une partie des charges est prévue à une hauteur équivalente à une année de référence. L'hypothèse est faite que les activités, les rencontres, les déplacements ou travaux reprennent un niveau normal, même si une partie des rencontres se fera en visioconférence. Mais il est pour l'heure difficile d'en prévoir la portée en termes financiers. Pour la DRH le budget se situe à un niveau proche de 2018, à mettre en lien avec le nombre de personnes en formation initiale de pasteurs.

Les salaires qui ont été diminués en raison de postes qui n'ont pu être remplacés immédiatement (finances, communication), sont prévus à un niveau équivalent à 2018.

Concernant nos différentes solidarités nationales, internationales, elles n'avaient pas été impactées en 2020. Des contacts ont été pris, afin de répercuter une partie de la diminution des contributions des paroisses, auprès de nos partenaires, FPF, EPUDF, FLM, … à hauteur de 10 % environ de la contribution habituelle, avec un retour à la normale au bout de 3 ans.

Résultat

Les résultats calculés pour les budgets 2021 et 2022 sont négatifs pour revenir à un résultat positif en 2023 et 2024

Election des membres du conseil d'administration de l'Entraide et Solidarité Protestantes

Postes à pourvoir :

INSPECTION DE BOUXWILLER

- Madame la pasteure Marianne UHRI (Mandat arrivant à échéance)
  L'assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat

INSPECTION DE BRUMATH

- Monsieur le pasteur Claude HORVILLER (Mandat arrivant à échéance)
  L'assemblée d'inspection propose la prolongation du mandat dans l'attente de sa prochaine réunion qui aura à désigner son remplaçant.

- Monsieur Christophe STRIEGEL (Mandat arrivant à échéance)
  L'assemblée d'inspection propose la prolongation du mandat dans l'attente de sa prochaine réunion qui aura à désigner son remplaçant.

INSPECTION DE COLMAR

- Monsieur le Pasteur Jürgen GRAULING (Mandat arrivé à échéance en 2020)
  L'assemblée d'inspection propose son remplacement par madame la pasteure Catherine FRITSCH (paroisse de Colmar)

- Monsieur Michel FINCK (Démissionnaire de son mandat au 1/1/2021)
  L'assemblée d'inspection propose son remplacement par monsieur Jean-Michel NORTH

INSPECTION DE DORLISHEIM

- Monsieur le Pasteur Daniel BOESENBACHER (Changement d'inspection)
  L'assemblée d'inspection propose son remplacement par monsieur le pasteur Jürgen GRAULING (paroisse de Dorlisheim)

- Madame Sylvie BILGER (Démissionnaire de son mandat au 25/9/2021)
  L'assemblée d'inspection propose son remplacement par monsieur Marc LEHNING

INSPECTION DE STRASBOURG

- Monsieur Jacques MERLE (Mandat arrivant à échéance)
  L'assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat

INSPECTION DE WISSEMBOURG

- Monsieur le pasteur Bertrand CLAUSS (Mandat arrivant à échéance)
  L'assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat

- Monsieur Gérard FRIOT (Mandat arrivant à échéance)
  L'assemblée d'inspection propose son remplacement par monsieur Werner RICHERT

CONSISTOIRE REFORME DE BISCHWILLER

- Monsieur le pasteur René GERBER (Mandat arrivant à échéance)
  L'assemblée consistoriale réformée propose le renouvellement de son mandat

CONSISTOIRE REFORME DE METZ

- Monsieur Etienne WARNERY (Mandat arrivant à échéance)
  L'assemblée consistoriale réformée propose le renouvellement de son mandat

COMMUNAUTES, INSTITUTIONS, ŒUVRES ET MOUVEMENTS

- Monsieur Robert STECK (Mandat arrivant à échéance)
  Le collège des CIOMs propose la reconduction de son mandat

Les propositions seront lues lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

Pour mémoire la liste des membres C.I.O.M.

AFORGEP
Association des Amis de l'AUP
CAMPUS
CASAM
CASAS
CENTRE DE VACANCES « LES SOURCES »
CENTRE SOCIAL PROTESTANT
CIMADE
ECLAIREURS ET ECLAIREUSES UNIONISTES DE FRANCE
E.U.L. – FOYER SAINT-JEAN
LA CASA
LE LIEBFRAUENBERG
LE NOUVEAU MESSAGER
LE TORRENT
LES DISCIPLES
MUSEE OBERLIN
OJPAN
SEMIS
SOS AMITIE
YMCA-UCJG ALSACE

ETAT DES SUBVENTIONS ET AVANCES ACCORDEES EN 2020

Paroisse	Nature des Travaux	Bien concerné	Montant accordé	Subvention économie énergie	Subvention informatique
Wissembourg	Acquisition de chaises	Foyer	125,00 €		
Soultzeren	Aménagement de l'intérieur bas	Eglise	11 440,48 €	683,52 €	
Drulingen	Travaux de rénovation pour accueil d'un nouveau pasteur	Presbytère	6 658,00 €		
Westhoffen	Rénovation et aménagement pour personnes handicapées	Foyer	722,16 €	1 833,84 €	
Schweighouse sur Moder	Rénovation des fenêtres	Presbytère		957,00 €	
Wissembourg	Remplacement des fenêtres de la Fondation	Westercamp		15 000,00 €	
Labroque	Remplacement de l'éclairage et mise aux normes	Eglise	383,00 €		
Cernay	Subvention pour travaux supplémentaire	Eglise et presbytère	322,00 €		
Mittelbergheim	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			600,00 €
Steinseltz	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			475,00 €
Voellerdingen	Travaux de rénovation	Eglise	434,00 €		
Cronenbourg Centre	Rénovation de l'orgue	Eglise	1 061,00 €		
Steinseltz	Complément - travaux bénévolats	Presbytère	1 008,00 €		
Consistoire Graffenstaden	PC pour chargé de mission	Informatique			309,00 €
Saint-Avold	Travaux de toiture	Eglise	538,00 €		
Rittershoffen	Entretien et refection de l'orgue	Eglise	584,00 €		
EUL Foyer Saint-Jean	Travaux de rénovation du Herrenstein	Foyer	16 000,00 €		
Robertsau	Acquisition d'un piano orgue électrique	Eglise	113,00 €		
Robertsau	Remplacement jeu haut-bois sur orgue	Eglise	419,00 €		
Montigny Metz sud	Travaux de rénovation	Presbytère	840,00 €		
Nilvange Fontoy	Dépose du clocher de Fontoy pour expo à Nilvange	Eglise	242,00 €		
Obermodern	Remplacement des fenêtres	Presbytère		3 171,00 €	
Westhoffen	Pose d'un garde-corps - complément	Foyer	463,00 €		
Stiring Wendel	Aménagement des sanitaires	Foyer	4 008,00 €		
Gerstheim	Renouvellement de la chaudière	Presbytère		3 120,00 €	
Thionville	Logement 1er étage (sacristain)	Eglise	3 445,00 €		
Inspection Brumath	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			331,00 €
Neuhof La Résurrection	Réalisation d'un audit énergétique	Eglise, foyer, Presbytère		1 836,00 €	
Inspection Wissembourg	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			600,00 €
Blaesheim	Mise en place de grilles sur les gouttières	Presbytère	100,00 €		
Lohr	Travaux de ravallement	Presbytère	676,00 €		
Fénétrange	Travaux de rangement	Eglise	183,00 €		
Niederstinzel	Divers travaux de sécurité	Eglise	5 617,00 €		
Mertzwiller	Réparation du coq et croix suite tempête	Eglise	502,00 €		
Hunspach	Travaux de rénovation du logement pastoral	Presbytère	595,00 €		
Graffenstaden	Remplacement des 2 portes d'entrée	Presbytère		1 404,00 €	
Hangviller	Remplacement du muret et grillage en limite de propriété	Presbytère	605,00 €		
Muttersholtz	Rénovation de l'orgue	Eglise	3 800,00 €		
Temple-Neuf	Travaux de façade - complément	Eglise	4 000,00 €		
Sainte-Marie-aux-Mines	Remplacement des fenêtres	Presbytère		7 049,45 €	
Kutzenhausen - Merkwiller	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			424,50 €
Berstett	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			585,22 €
Barr	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			274,50 €
Strasbourg Saint-Guillaume	Transformation en foyer	Presbytère	14 401,00 €		
Berling (annexes)	Mise en conformité electrique des cloches	Eglise	771,00 €		
Roppenheim	Complément - travaux bénévolats	Presbytère	792,00 €		
Lohr	Complément de subvention travaux de ravallement	Presbytère	289,00 €		
Robertsau	Complément de subvention travaux sur orgue	Eglise	228,50 €		
Oberhoffen sur Moder	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			451,50 €
Bischwiller	Remplacement des fenêtres	Presbytère		6 864,00 €	
Kolbsheim	Acquisition d'un ordinateur	Informatique			425,00 €
Neuhof La Résurrection	Acquisition d'un ordinateur suite vol	Informatique			359,50 €
Cronenbourg Cité	Travaux de rénovation des fenêtres	Presbytère		4 493,00 €	
TOTAL			**81 365,14 €**	**46 411,81 €**	**4 835,22 €**

Déduction faite des subventions versées pour acquisition du logiciel EBP compta

	Subvention exceptionelle :		
Strasbourg Saint-Matthieu	Mise en conformité Chapelle de la rencontre	Eglise	100 000,00 €

E.S.P.M.

Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires

Assemblée Générale Ordinaire
&
Assemblée Générale Extraordinaire

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES MISSIONNAIRES (ESPM)

du 3 octobre 2020
au complexe de salles communales
Chemin Noir
57565 NIDERVILLER

Présents

40 délégués des Consistoires sur 132 convocations
22 membres de l'Assemblée de l'Union sur 51 convocations
15 membres du Conseil d'Administration de l'ESP sur 23 convocations
4 Institutions, Œuvres et mouvements sur 19 convocations

Excusés

44 délégués des Consistoires
19 membres de l'Assemblée de l'Union
6 membres du Conseil d'Administration de l'ESP
10 Institutions, Œuvres et Mouvements

Absents

48 délégués des Consistoires
10 membres de l'Assemblée de l'Union
2 membres du Conseil d'Administration
5 Institutions, Œuvres et Mouvements
1 membre es qualité sur 1 convocation

M. le Président Christian Albecker ouvre l'Assemblée Générale ordinaire de l'ESPM.

1. <u>Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires du 23 novembre 2019</u>

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires du 23 novembre 2019 (pages 35 et 36 du cahier) est approuvé à :

80 voix pour
1 abstention
<u>Le compte-rendu de l'A.G. du 23 novembre 2019 est adopté</u>**.**

2. <u>Présentation et approbation des comptes 2019 et budget 2021</u>

- **2.1. Comptes 2019** :

M. Renaud Schoettel - trésorier de l'ESPM - présente les comptes (pages 38 et 39).
En analysant le tableau des évolutions (page 37), nous constatons sur les 3 dernières années, une relative stabilité des réalisés par rapport aux engagements, qui eux sont à nouveau à la baisse par rapport aux montants calculés initialement.
Les pourcentages de répartition des attributions aux partenaires n'ont pas été modifiés (page 38).

Le compte de résultat au 31 décembre 2019 est arrêté comme suit :
Total des charges 943 049 € - total des produits 1 000 476 €, soit un résultat excédentaire de 57 427 €.

M. le Président Christian Albecker précise que sur la totalité des recettes de l'UEPAL, 25% sont réservés à la solidarité internationale. Il remercie les paroisses pour la bonne tenue des engagements réalisés.

Le commissaire aux comptes lit le rapport du cabinet Kremer et associés.

Les comptes 2019 sont approuvés à 79 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre

- **2.2. Budget 2021 :**

Dans la foulée, le trésorier présente le budget 2021 équilibré à la somme de 878 927 € en dépenses et en recettes.
Compte-tenu de la pandémie et des premières constatations, les aides aux partenaires sont en baisse de 8 % à celles de l'année 2020, tandis que les frais d'animation sont calculés à - 23 %.

Echanges avec les délégués :
- M. Jacques Parmentier demande comment s'explique la baisse des frais d'animation ?
- M. Renaud Schoettel nous informe de la diminution des voyages prévus, toujours à la suite de la pandémie.
- M. Jürgen Grauling signale que les paroisses rognant sur la contribution missionnaire, de ce fait la réserve devrait être un peu plus importante.
- M. Christian Albecker répond oui ; mais constat est fait que l'ESPM fait mieux que l'ESP.
- Mme Esther Lentz relève la fidélité du travail effectuée dans les paroisses pour la situation internationale. Actuellement (2020), l'effort est réel ; merci aux paroisses et paroissiens qui s'impliquent. Malgré tout, elle regrette qu'il n'y ait pas de projection plus avancée.
- M. Renaud Schoettel informe que la commission financière étudie les budgets à long terme.
En complément M. Christian Albecker abonde dans le sens de notre trésorier car il faut être cohérent et être solidaire jusqu'au bout de nos engagements ; et pour rester solidaire, nous devons voir l'évolution avec le « lointain ».
- Mme Marianne Uhri rebondit sur une question précédente, est-ce le bon moment de baisser nos engagements de 8 % ?
- M. Renaud Schoettel répond que si la contribution missionnaire était respectée à 100 % du calcul et des engagements, la baisse deviendrait caduque ; nous avons donc préféré un budget prudent et certes difficile.
- Mme Marianne Uhri répond qu'il y a des réserves !

Après ce moment d'échanges, le Président propose de passer à l'adoption du budget 2021.

Le budget 2021 arrêté en charges et en produits à la somme de 878 927 €, le budget est approuvé avec 79 voix pour et 2 abstentions.

3. Quitus – décharge

Quitus et décharge au CA (conseil plénier de l'Union) et au trésorier de l'ESPM sont donnés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Après proposition du Président, il est décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au compte « fonds dédiés » pour être réaffecté en 2021.

4. Divers

- Enquête patrimoniale : un récapitulatif de l'enquête est en cours de réalisation pour une présentation aux paroisses à la fin novembre 2020.

Une trentaine de paroisses non pas encore répondu au questionnaire.

- Une conférence web de présentation du Chapitre de Saint-Thomas est programmé pour le 14 janvier 2021. Elle portera sur l'accompagnement des paroisses dans la gestion immobilière.

- Les paroisses rencontrant des problèmes financiers liés à la pandémie et/ou autres sont invitées à se rapprocher du service financier : Mme Corine Wolff, Mme Carine Motsch ou M. Stéphane Ott (logiciel comptable EBP). Mme Lysiane Collon-Bender et M. Marc Seiwert restent également disponibles.

- Mme Ruth Wolff-Bonsirven propose d'appeler les acteurs ayant rendu possible la tenue des 2 assemblées générales de ce jour, Corine, Carine et Stéphane (déjà cités plus haut). Les 3 sont chaleureusement remerciés puis applaudis.
Remerciements aussi aux hôtes du jour : M. Etienne Warnery et l'équipe de Moselle Sud.

L'ordre du jour étant épuisé,

M. le Président Christian Albecker clôt l'Assemblée Générale de l'ESPM.

Le Président	**Le Secrétaire de séance**
Christian ALBECKER	Robert STECK

Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires

Entraide et Solidarités Protestantes Missionnaires (ESPM) est une association qui a pour objet de développer la solidarité internationale de l'UEPAL et de soutenir des engagements pour un monde solidaire.

Réalisé 2020

Bilan au 31/12/2020

ACTIF	31/12/2019	31/12/2020	PASSIF	31/12/2019	31/12/2020
			Réserves	**7 872,63**	**7 872,63**
			Fonds dédiés	**459 132,93**	**329 484,56**
			Vente Missions	*34 233,23*	*34 233,23*
Trésorerie	**404 902,54**	**238 677,94**	*Fonds de secours*	*156 452,21*	*156 452,21*
Valeurs Mobilières de placement	*27 009,71*	*27 009,71*	*Legs Neumann*	*72 861,41*	*72 861,41*
Disponibilités	*377 892,83*	*211 668,23*	*Fonds 2018 - 2020*	*138 159,39*	
			Fonds 2019 - 2021	*57 426,69*	*57 426,69*
			Fonds 2020 - 2022		*8 511,02*
Produits à recevoir	**81 323,02**	**99 008,25**	**Charges à payer**	**30 952,50**	**9 793,00**
Charges Constatées d'Avance	**11 732,50**	**9 464,00**	**Produits constatés d'avance**		
TOTAL	**497 958,06**	**347 150,19**	**TOTAL**	**497 958,06**	**347 150,19**

L'année se termine avec un excédent de 8 511 €.

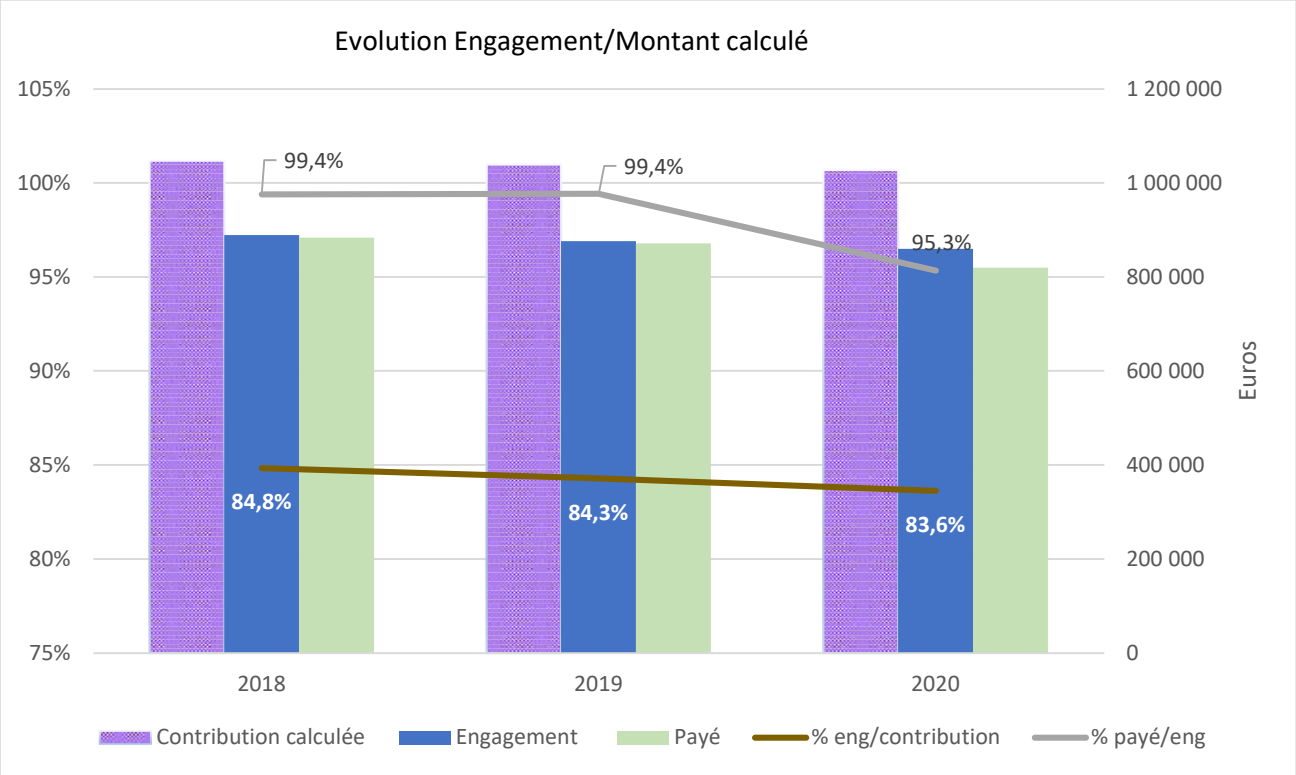

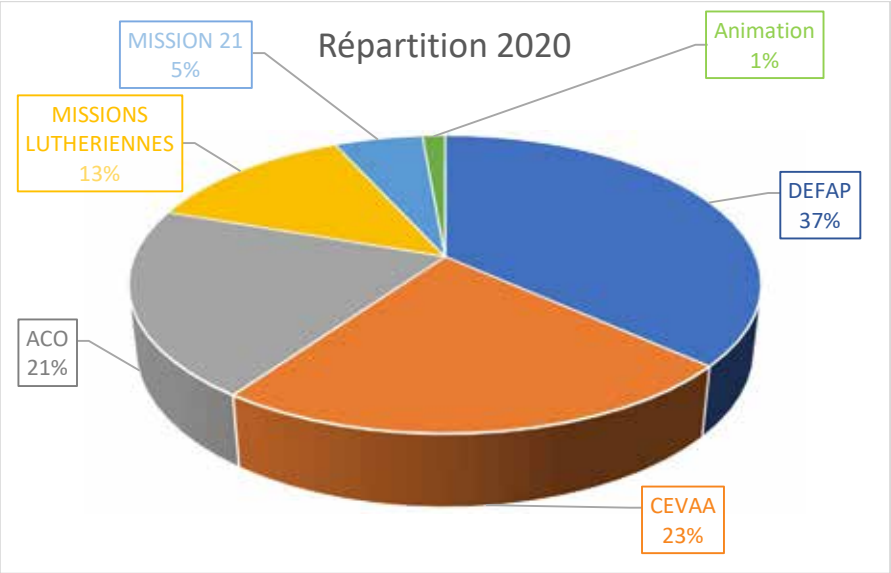

L'année 2020 est marquée par une baisse douloureuse. Ce qui paraît comme une bonne nouvelle : un excédent de 8 500 €, n'en est une dans notre système. Il devrait être 10 fois plus grand et entraînera inévitablement une nouvelle baisse des engagements vis-à-vis de nos partenaires.

Cette baisse s'élèvera à environ 6 % en 2022, à condition de revenir à un niveau d'engagement des paroisses d'avant la crise sanitaire.

Budget 2022

	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Budget 2022
DEFAP	326 000	340 000	340 000	312 000	292 500
CEVAA	215 000	215 000	215 000	197 000	185 000
ACO	190 000	190 000	190 000	175 000	166 000
MISSIONS LUTHERIENNES	118 000	120 000	120 000	110 000	103 500
MISSION 21	45 000	50 000	50 000	45 000	45 000
TOTAL partenaires	**894 000**	**915 000**	**915 000**	**839 000**	**792 000**
Urgences	5 675		28 864		
Urgence IRMA - ACT					
Urgence Sud Soudan -Mission 21					
CIMADE	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
LA CAUSE	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Frais d'animation	23 374	25 959	14 245	19 927	17 000
TOTAL autres dons	**49 049**	**45 959**	**63 109**	**39 927**	**37 000**
TOTAL CHARGES	**943 049**	**960 959**	**978 109**	**878 927**	**829 000**
Paroisses + autres	898 264	912 000	814 324	900 000	900 000
Vente des missions	8 754		33 486	10 000	10 000
Affectation résultat N-2	91 590	138 159	138 159	57 427	8 511
Autres produits	1 868	2 000	651	1 500	500
Réserve "système de reversement"		-91 200		-90 000	-90 000
TOTAL PRODUITS	**1 000 476**	**960 959**	**986 620**	**878 927**	**829 011**
EXCEDENT / PERTE	**57 427**		**8 511**		

L'année sera encore marquée par la crise, une répercussion d'une baisse de la recette des paroisses impactant les capacités contributives pour 3 ans. Les produits sont ainsi prévus à la baisse ce qui se répercute dans la répartition. Il est tenu compte des différences entre les partenaires, en particulier structurelles, même si chacun d'entre eux aurait en ces temps difficiles des besoins importants.

Les frais d'animation couvrent un certain nombre de projets, dont en 2022 une subvention pour Al Mowafaka et les activité Eglise universelle.

Affectation du résultat 2020

Le résultat 2020 est un excédent de 8 511,02 €. Conformément à la règle de reversement adoptée en 2015, il sera affecté aux fonds « 2020-2022 » et réaffecté en 2022.

Eligibilité au régime fiscal du mécénat

Projet de faire évoluer la forme juridique de l'ESPM

à : AGE de l'ESPM
Date : 2/10/2021

I. Rappel du contexte

Tout l'intérêt du projet de faire évoluer l'association ESPM de sa forme actuelle d'association vers celle de fonds de dotation, en maintenant l'étanchéité entre les structures ESP et ESPM, tient dans la capacité de bénéficier du régime fiscal du mécénat et de pouvoir émettre des reçus fiscaux à l'occasion de la réception de dons émis par les donateurs, principalement de la part de ses membres.

Le mécénat est le régime fiscal régi par le Code Général des Impôts (CGI) qui permet à des donateurs de bénéficier de réduction d'impôts lorsqu'ils effectuent un don auprès de certains organismes strictement définis par la loi et sous réserve de respecter un certain nombre de conditions. L'organisme bénéficiaire des dons émet en contrepartie du don un reçu fiscal qui constitue un justificatif pour le donateur afin que ce dernier puisse bénéficier de la réduction d'impôt. La délivrance des reçus fiscaux peut être effectuée par tout organisme qui considère remplir les conditions prévues par les textes fiscaux en matière de mécénat.

II. Situation de l'association ESPM

Jusqu'à 2021, l'ESPM délivrait au profit de ses donateurs des reçus fiscaux en contrepartie des dons versés.

Sur la base d'une analyse sommaire de la situation de l'ESPM, le bénéfice du régime du mécénat pouvait apparaitre acquis (vraisemblablement les critères du régime au titre de l'intérêt général, de la gestion désintéressée ou encore de l'absence d'activité lucrative sont remplis).

Une analyse complémentaire a identifié un problème au niveau de de la structure de l'ESPM, l'empêchant dans les conditions actuelles d'émettre des reçus fiscaux : c'est l'activité même de l'ESPM qui consiste à collecter des fonds auprès des paroisses et de donateurs afin de les reverser à d'autres associations menant des projets, peu importe leur nature.

En tant que simple « collecteur et redistributeur », l'ESPM ne peut délivrer des reçus fiscaux auprès de donateurs, conformément à la doctrine fiscale en vigueur. Seule une activité « d'opérateur », qui nécessite la prise en charge et la réalisation des projets par et au sein même de l'EPSM, permettrait de valider le bénéfice du régime du mécénat pour l'association.

Un travail a été réalisé avec cabinet E&Y, une proposition est faite pour rétablir la situation.

III. Proposition

Il est proposé de faire évoluer la forme associative vers une forme de fonds de dotation.

En effet, le fonds de dotation est un organisme à but non lucratif susceptible de délivrer des reçus fiscaux (sous conditions de bénéfice du régime du mécénat comme vu ci-dessus pour l'association ESPM) et ce alors même que son objet peut consister à collecter des fonds pour les reverser à d'autres organismes d'intérêt général éligibles au mécénat.

En d'autres termes : si la forme associative ne permet pas de cumuler « activité de redistribution » et délivrance de reçus fiscaux, le fonds de dotation lui le peut.

Le fonds de dotation restera une entité indépendante et autonome. L'association ESP et le fonds de dotation ESP Mission seront étanches l'un à l'autre. Le fonds ESP Mission ne sera pas abrité par l'association ESP. Il restera soumis à son propre fonctionnement et sa gestion dépendra uniquement de ses propres organes de gouvernance.

Une confusion pourrait ressortir du fait que :

- **L'association ESP sera la personne morale fondatrice du fonds de dotation ESP Mission**
  Cela tient au fait que ni l'UEPAL ni ses instances (conseil plénier, conseil restreint, assemblée de l'Union) n'ont la personnalité juridique, ni les Eglises ou leurs instances centrales (seules les structures de bases paroisses, consistoires sont investies de la personnalité juridique).
- **Les organes de gouvernance du fonds ESP Mission seront calqués sur le modèle de l'association ESP, avec les mêmes membres qui y siégeraient**
  Cela tient à la volonté de simplifier. Cela n'emporte en aucun cas la prise de contrôle par une entité sur l'autre ; mais uniquement de faciliter la tenue consécutive des deux conseils d'administration.

En somme :

- Les deux instances continueront à fonctionner de façon autonome, comme aujourd'hui ;
- Chaque entité aura son régime et un fonctionnement propres ;
- La tenue des réunions des organes de gouvernance pourra être facilitée par une construction similaire (cela n'empêchera par exemple pas de devoir faire une convocation pour la réunion ESP et une autre pour la réunion fonds de dotation).

IV. Etapes

Pour l'ESPM, une transformation de l'un (forme associative) vers l'autre (forme fonds de dotation) n'étant pas possible, l'opération passe par 1. La création du fonds de dotation et 2. La dissolution de l'association.

Concrètement, cela se décline par les décisions suivantes :

1. **CA de l'association ESP le 15/09/2021**
   Décision de proposer à l'AGO du 2 octobre la création du fonds de dotation Mission.

2. **CA de l'association ESPM le 21/09/2021**
   Décision de soumettre à l'AGE du 2 octobre le projet de faire évoluer la forme juridique de l'ESPM poursuite de l'activité en étant désormais éligible au régime du mécénat, ce qui implique de dissoudre l'association.

3. **Assemblée générale Ordinaire de l'association ESP le 2/10/2021**
   Décision de principe sur la création du fonds de dotation : Fonds ESP Mission. Afin de garantir le bon déroulement (adoption et dépôt des statuts, formalités d'enregistrement, …), le pilotage et les opérations liées à la création de ce fonds sont confiées au CA.

4. **Assemblée générale extraordinaire de l'association ESPM : le 2/10/2021**
   Décider de devenir éligible au régime du mécénat et à cette fin, d'aller vers une dissolution. Afin de garantir la continuité des activités, la dissolution de l'Association ESPM sera formalisée une fois le fonds de dotation créé et enregistré.

6H30/9H
ÉCOUTER
PLUS LOIN
QUE LE BOUT
DE SON NEZ

FM MOBILE INTERNET PODCAST rcf.fr #LaMatinaleRCF

RCF RADIO
LA JOIE SE PARTAGE

RCF RADIO
— Jerico Moselle —

BIEN PLUS
QUE CE QUE
VOUS CROYEZ

CULTURE
ENGAGEMENT
PROXIMITÉ

102.0 FM À METZ
FM
MOBILE
rcf.fr

RCF, RADIO CHRÉTIENNE FRANCOPHONE UN RÉSEAU DE 64 RADIOS EN FRANCE ET EN BELGIQUE